

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES
AU SERVICE DE LA STRATÉGIE
DE LISBONNE

2005
Avis présenté par
M. Henri Feltz

MANDATURE 2004-2009

Séance des 25 et 26 octobre 2005

**LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES AU
SERVICE DE LA STRATÉGIE DE
LISBONNE**

**Avis du Conseil économique et social
présenté par M. Henri Feltz, rapporteur
au nom de la section des questions économiques générales
et de la conjoncture**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 21 juin 2005
en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958
modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 26 octobre 2005..... I - 1

Première partie - Texte adopté le 26 octobre 2005 3

I	- LE RYTHME DE CROISSANCE DES ÉCONOMIES EUROPÉENNES PEUT ÊTRE AMÉLIORÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI, DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	8
A	LA CROISSANCE ET L'EMPLOI SONT DANS UNE MAUVAISE PASSE	9
	1. L'objectif d'un taux de croissance du PIB de 3 % par an en moyenne n'a pas été réalisé	9
	2. La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi	10
B	IL FAUT AGIR SUR CHACUNE DES COMPOSANTES DU PIB.....	11
	1. Une progression régulière de la consommation des ménages est nécessaire	11
	2. L'investissement des entreprises apparaît insuffisamment dynamique.....	11
	3. L'équilibre du commerce extérieur semble menacé	12
C	LA « RELANCE » DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE GAGNERAIT À ÊTRE CLARIFIÉE.....	13
	1. Un déséquilibre existe désormais entre les trois volets du processus, au détriment du social et de l'environnement	13
	2. La poursuite simultanée des différents objectifs affichés pourrait se révéler contradictoire	14
II	- UNE VÉRITABLE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'UNION EST URGENTE	15
A	LES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES NÉCESSAIRES DOIVENT S'ACCOMPAGNER DE POLITIQUES CONJONCTURELLES ACTIVES	16
	1. La réussite des réformes structurelles repose d'abord sur l'adhésion des citoyens	16
	2. La politique économique doit pouvoir trouver une meilleure articulation entre politique de l'offre et soutien de la demande	17

B - UNE VÉRITABLE COOPÉRATION MONÉTAIRE ET BUDGÉTAIRE S'IMPOSE, TOUT PARTICULIÈREMENT AU SEIN DE LA ZONE EURO	18
1. La réforme du Pacte de stabilité et de croissance doit encore faire ses preuves	18
2. La question du budget de l'Union n'a pas été abordée dans un esprit de responsabilité suffisant	19
3. La crise de confiance qui affecte l'euro au sein de la zone ne doit pas être prise à la légère	19
C - LES PARTENAIRES SOCIAUX, LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE ET LES CITOYENS DOIVENT ÊTRE DAVANTAGE ASSOCIÉS AUX CHOIX EUROPÉENS	20
1. Le dialogue macroéconomique (<i>processus de Cologne</i>) mériterait d'être enfin sérieusement activé	20
2. Les responsables européens et nationaux sauront-ils entendre le message des opinions publiques ?	21
 Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	23
ANNEXE A L'AVIS.....	47
SCRUTIN.....	47

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 26 octobre 2005**

Première partie
Texte adopté le 26 octobre 2005

Le 21 juin 2005, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des questions économiques générales et de la conjoncture l'élaboration d'un projet d'avis sur « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* »¹. La section a désigné M. Henri Feltz comme rapporteur.

Ce projet d'avis s'inscrit dans le cadre de la préparation de la contribution de notre assemblée au rapport sur la stratégie de Lisbonne que le Comité économique et social européen doit présenter avant le Conseil européen de mars 2006.

Pour son information, la section a successivement entendu, au cours de séances communes avec la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et la délégation pour l'Union européenne du Conseil économique social :

- Mme Maria Joao Rodrigues, ancienne conseillère spéciale de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne chargée du suivi de la stratégie de Lisbonne ;
- M. Raymond Cointe, secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

La section des questions économiques générales et de la conjoncture s'est également appuyée sur les publications antérieures du Conseil économique et social, en particulier sur l'avis « *Vers une mondialisation plus juste* » (février 2005), sur ceux concernant la conjoncture économique et sociale ainsi que sur les travaux de la délégation pour l'Union européenne.

Toutes les personnalités qui, par leurs travaux, la communication d'informations ou par des entretiens, ont contribué à la préparation de cet avis voudront bien trouver ici l'expression de la reconnaissance du rapporteur ainsi que celle de la section.

*
* *

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 153 voix contre 23 et 23 abstentions. (voir le résultat du scrutin en annexe)

Depuis la déclaration Schuman (mai 1950), la construction européenne n'a pu progresser qu'en se fixant, à échéance régulière, de grandes ambitions : réalisation de l'Union économique et monétaire (mise en place du marché unique et de l'euro), élargissements successifs... Tel fut encore le cas en mars 2000, à Lisbonne, lorsque le Conseil européen (réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne en présence du président de la Commission) a souhaité marquer un tournant dans la stratégie de développement de l'Union : il s'est agi de définir, à l'horizon de dix années, un objectif et des instruments visant à permettre à l'Europe, face au formidable bouleversement induit par la « mondialisation » et par les défis posés par la diffusion des Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ».

Cette stratégie était conçue comme un véritable plan de mobilisation collective destiné à faire prendre conscience aux peuples européens que la croissance future et la préservation de leur modèle de société supposaient des réformes en profondeur et d'importants investissements en matière de recherche et d'innovation. Dans ses conclusions, la présidence du Conseil européen notait que les perspectives macroéconomiques étaient « *les meilleures que l'Union ait connues depuis une génération* ». Il faut dire que la « bulle internet » n'avait pas encore éclaté (l'indice Nasdaq des entreprises de haute technologie cotées à la Bourse de New York a justement atteint son sommet en mars 2000) et l'espoir d'une croissance soutenue et d'une réelle décre du chômage pouvait de nouveau être raisonnablement entretenu, jusqu'à rendre crédible la perspective du plein emploi à moyen terme : le PIB des 25 membres actuels de l'Union a également connu un pic en 2000 avec une progression de 3,7 % (et même + 4,1 % pour la France), tandis que le taux de chômage connaissait un point bas l'année suivante à 8,4 % de la population active (la France se situant exactement dans la moyenne). Toutes les conditions semblaient ainsi réunies pour « *entreprendre des réformes économiques et sociales, dans le cadre d'une stratégie positive combinant compétitivité et cohésion sociale* » afin de mieux rivaliser avec nos principaux concurrents.

L'orientation retenue à Lisbonne - même si elle pouvait parfois un peu trop rappeler l'obsession des dirigeants soviétiques à « *ratrapper et dépasser les Etats-Unis* » dans les années 1960... - s'appuyait donc sur un contexte prêtant à l'optimisme. Mais elle intervenait aussi à la veille d'un retournement de tendance qui n'avait pas été anticipé. Croissance relativement faible et mal assurée, remontée du chômage et du sous-emploi à des niveaux élevés, morosité accrue des opinions publiques vis à vis de la construction européenne dans la plupart des pays membres de l'Union : cinq ans plus tard, tout en évitant de passer de l'euphorie au catastrophisme, force est de reconnaître que les réalisations ne sont pas à la mesure de l'ambition affichée. Le rapport du groupe

de travail présidé par M. Wim Kok chargé de faire une évaluation de l'application de cette stratégie a ainsi dressé un constat particulièrement sévère (« *Relever le défi - La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* », novembre 2004), estimant notamment qu'« *il reste beaucoup à accomplir pour éviter que Lisbonne devienne synonyme d'objectifs manqués et de promesses non tenues* ». Il est vrai que la conjonction d'un ralentissement global de l'économie, de faibles marges de manœuvre budgétaires et monétaires (en raison des règles du pacte de stabilité et de croissance et des contraintes de la politique monétaire) et d'une priorité affichée par les gouvernements à un ralentissement des dépenses n'a pas facilité la réalisation des investissements très élevés nécessaires à l'essor d'une économie de la connaissance.

Le Conseil européen du printemps 2005 qui s'est tenu à Bruxelles les 22 et 23 mars derniers a souhaité tirer les conséquences de ce bilan mitigé en impulsant, à l'instar des « *objectifs du millénaire* » des Nations Unies, initiative également lancée en 2000 et révisée cette année, une « *relance* » à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne réorientant son contenu. Ce nouveau départ était d'autant plus nécessaire que cette stratégie était demeurée largement confidentielle. Décidant de procéder à « *un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* », les responsables européens insistent alors tout spécialement sur l'importance à accorder à la recherche, à l'éducation et à l'innovation sous toutes leurs formes. Ils cherchent également à améliorer la gouvernance de l'Union en simplifiant les dispositifs de coordination des politiques économiques via des « *Lignes directrices intégrées* » regroupant désormais les « *Grandes orientations des politiques économiques* » (GOPE) et les « *Lignes directrices pour l'emploi* » (LDE). Chaque Etat membre est appelé à élaborer un « *programme national de réforme* » allant dans le même sens tandis que la Commission présentera, de son côté, un « *programme communautaire de Lisbonne* ».

Dans ce cadre, le Conseil européen a encouragé le Comité économique et social européen (CESE) à établir avec les Conseils économiques et sociaux nationaux (et les organismes similaires pour les pays ne disposant pas d'un tel organisme) un « *réseau interactif d'initiatives de la société civile destiné à promouvoir la mise en oeuvre de cette stratégie* ». Le Conseil économique et social français a ainsi été sollicité par le CESE pour transmettre une contribution devant présenter, en trois pages maximum, un résumé sur l'état de la mise en oeuvre au plan national de la stratégie de Lisbonne (évaluation de la situation nationale, questions spécifiques et priorités) et sur le rôle des acteurs économiques et sociaux dans la mise en oeuvre de cette stratégie (avec exemples de « *bonnes pratiques* » à l'appui).

Tout en se félicitant de l'importance ainsi accordée par les instances européennes au rôle que peuvent jouer les représentants de la société civile organisée, notre assemblée fait valoir que celui-ci ne saurait se limiter à un simple appui ou relais auprès de la population. L'état d'esprit actuel des citoyens européens - dont le résultat des référendums sur la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe est l'un des meilleurs révélateurs - montre que la construction européenne ne souffre pas tant aujourd'hui d'un manque de « *pédagogie* » en direction de gouvernés qui auraient du mal à saisir les enjeux que d'une insuffisance de débat sur les objectifs poursuivis par l'Union et leur adéquation aux aspirations des peuples européens.

Ainsi, parallèlement à l'avis qui s'efforce de déterminer les conditions d'un développement de la société de la connaissance, le présent document s'attache à rappeler que, pour le Conseil économique et social français :

- d'une part, le rythme de croissance des économies européennes - et notamment celui de la France - peut certainement être amélioré, au service de l'emploi et dans le respect d'une démarche de développement durable, la stratégie de Lisbonne et ses outils pouvant, sous certaines conditions, y contribuer utilement ;
- d'autre part, une véritable coordination des politiques est indispensable pour tirer parti de tout le potentiel de l'Union et éviter ainsi un *dumping* social et fiscal généralisé qui sonnerait le glas du « *modèle européen* ».

I - LE RYTHME DE CROISSANCE DES ÉCONOMIES EUROPÉENNES PEUT ÊTRE AMÉLIORÉ AU SERVICE DE L'EMPLOI, DANS LE RESPECT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Union européenne s'étaient fixés à Lisbonne pour objectif la réalisation d'un taux de croissance économique moyen de 3 % environ. Ce choix comportait une dimension volontariste certaine si l'on songe qu'un tel rythme correspondait précisément au double du résultat obtenu par les Quinze sur la période 1991-1995 (contre 2,5 % pour les Etats-Unis). Il revenait rien moins qu'à faire perdurer les performances réalisées par l'Europe entre 1997 et 2000 (+ 3,1 %, et même + 3,3 % pour la France), sans pour autant permettre d'égaliser la vigueur alors partout enviée de l'économie américaine (+ 4,2 %).

Afin d'accroître le potentiel de croissance mais également de faire en sorte que la croissance effective s'en approche au plus près, il convient d'abord d'agir de façon simultanée sur chacune des principales composantes du PIB : consommation des ménages, investissement des entreprises, dépenses des administrations publiques, solde extérieur. Cette intensification souhaitable de la croissance ne doit toutefois pas faire perdre de vue l'objectif d'un développement durable, c'est à dire conciliant les aspects strictement économiques avec la cohésion sociale et la préservation de l'environnement.

A - LA CROISSANCE ET L'EMPLOI SONT DANS UNE MAUVAISE PASSE

Au second trimestre 2005, la croissance a continué de ralentir en Europe (+ 1,3 % par rapport au second trimestre 2004 en France comme dans l'ensemble de l'UE25), bien loin des 3,6 % encore affichés par les Etats-Unis. Cela signifie non seulement que les pays européens sont encore loin d'atteindre leur cible de taux de croissance mais aussi que l'écart en la matière avec la première puissance économique du monde continue de s'accroître. Cette défaillance explique largement (même si ce n'est pas de manière exclusive) les mauvais résultats enregistrés également, de ce côté-ci de l'Atlantique, sur le front de l'emploi : ce sont, au total, 19 millions de personnes qui sont au chômage dans l'UE25 (8,6 % de la population active au sens d'Eurostat et même 9,7 % pour la France, l'une des plus mauvaises performances de l'Union), soit un niveau toujours élevé par rapport au point bas de la fin 2000 et surtout (même si les comparaisons internationales sont toujours malaisées) par rapport aux Etats-Unis (5,0 %). Sur ces deux fronts, la stratégie de Lisbonne a donc toutes les apparences d'un échec.

1. L'objectif d'un taux de croissance du PIB de 3 % par an en moyenne n'a pas été réalisé

Au cours des dix dernières années, la croissance en volume du PIB de l'Union n'a dépassé 3 % qu'une seule fois, en 2000. Encore cette moyenne cachait-elle une grande dispersion (de + 3 % en Italie à + 9,2 % en Irlande, soit plus de 6 points d'écart). L'éventail était même plus large en 2004 (+ 2,4 % pour l'ensemble des 25 selon les résultats publiés par la Commission en mars 2005, allant de + 8,3 % en Lettonie à + 0,4 % pour Malte). Les dernières prévisions de la Commission au printemps dernier - qui devraient d'ailleurs être encore revues à la baisse - envisageaient en outre un nouveau repli cette année (+ 2,0 % pour l'ensemble de l'UE25 comme pour la France en 2005) avant un léger mieux l'année suivante (+ 2,3 % en 2006 pour l'UE25 et + 2,2 % pour la France).

Si des efforts sérieux doivent être mis en oeuvre pour dynamiser l'activité en Europe, il apparaît indispensable de tenir compte de la situation particulière de chaque Etat membre, la définition d'une norme unique de croissance de 3 % par an ayant peu de signification même si elle peut constituer un objectif mobilisateur : les pays - en particulier certains des adhérents les plus récents de l'Union - ne sauraient être exagérément freinés alors qu'ils sont actuellement en phase de rattrapage ; quant aux plus développés, ils doivent surtout s'assurer de la régularité de la croissance dans la perspective d'un développement durable.

Au demeurant, il est extrêmement difficile de définir avec précision à quel niveau se situe actuellement, tant au niveau de l'Union que de chacun des Etats membres, le potentiel de croissance qui, loin d'être une donnée figée, semble bien lui-même varier en fonction de la conjoncture. Il est ainsi significatif que la dernière année de croissance très soutenue (+ 3,7 % en 2000, soit un niveau beaucoup plus élevé que le potentiel généralement admis qui se situe aux

alentours de 2 %) ait coïncidé avec une modération remarquable de la hausse des prix : + 1,9 % pour l'UE15 (+ 1,8 % pour la France et + 2,4 % dans l'UE25 non encore effective à cette date). De fait, un régime de faible hausse des prix à la consommation - aux alentours de 2 % l'an - s'est installé depuis le milieu des années 1980 tant dans la zone euro que dans l'ensemble de l'Union, les quelques pays connaissant une hausse plus élevée (Slovaquie, Hongrie, Lettonie...) - souvent les mêmes qui sont engagés dans un processus de rattrapage - devant retrouver progressivement des niveaux voisins de la moyenne.

Par ailleurs, la croissance par habitant est une variable au moins aussi importante que celle du PIB lui-même dans une Union où le rapport de la richesse produite par personne (en parité de pouvoir d'achat) va de 1 à plus de 5 entre les pays baltes et le Luxembourg (la France se situant légèrement au-dessus de la moyenne tant de l'Union dans son ensemble que de l'UE15 ou de la zone euro). En outre, la perspective d'un déclin démographique devient particulièrement préoccupante dans certains pays européens.

Il est enfin pertinent de noter que s'il demeure un instrument aujourd'hui irremplaçable, le concept même de PIB est mal adapté au suivi de l'évolution des éléments les plus qualitatifs de la croissance, ceux là même qui sont au cœur de la logique de développement durable. Le suivi d'indicateurs de « *développement humain* » pourrait être à cet égard très fécond.

2. La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi

Derrière la question du taux de croissance de l'économie européenne, que l'on raisonne en termes de potentiel ou de résultats effectifs, c'est la situation du marché du travail qui est en jeu en raison des dégâts sociaux engendrés par une croissance depuis trop longtemps atone. Tout converge, en tout cas, pour faire perdurer une situation de sous-emploi qui se manifeste aussi bien par la persistance d'un chômage de masse (qui affecte plus de 18 % des moins de 25 ans dans l'UE25), trop peu infléchi par les brèves périodes de retour de la croissance, que par la montée du travail à temps partiel contraint, du travail temporaire et des autres formes atypiques d'emplois dont on sait la responsabilité dans la recrudescence du nombre de « *travailleurs pauvres* ». Tous ces éléments se combinent pour remettre en cause les logiques d'intégration et multiplier les risques de « *désaffiliation* », selon la formule de M. Robert Castel, à la fois sentiment d'éloignement social et état de relégation civique.

La croissance et la création d'emplois de qualité sont intimement liées et se renforcent (ou s'affaiblissent) l'une l'autre. Il est donc nécessaire :

- d'une part, de recourir à des mesures de soutien de l'activité, de création d'emplois et de traitement social convenablement définies qui peuvent avoir des effets positifs au niveau national, en veillant à limiter au maximum les différentes formes de sous-emploi qui se

traduisent, de fait, par un développement de la précarité et de la pauvreté ;

- d'autre part, de mettre en œuvre, dans le cadre communautaire, des dépenses d'infrastructures, des projets de recherche et développement conjugués avec les efforts effectués au niveau national, en particulier dans les nouvelles technologies, qui sont susceptibles d'engendrer une impulsion décisive au bénéfice des Etats membres.

B - IL FAUT AGIR SUR CHACUNE DES COMPOSANTES DU PIB

Plus largement, il est indispensable de conduire une réflexion sur les conditions d'amélioration du potentiel d'accroissement de la richesse de l'Union et de chacun des Etats membres en y intégrant des interrogations sur le contenu même de cette croissance et l'ensemble des dimensions économiques, sociales et écologiques du développement. L'examen des principales composantes du PIB (hors variation des stocks) permet de mieux cerner les directions prioritaires d'une telle action.

1. Une progression régulière de la consommation des ménages est nécessaire

Assurer une progression régulière de la consommation des ménages (qui pèse près de 60 % du PIB de l'UE25) est indispensable tant pour des raisons d'efficacité économique (procurer des débouchés à la production des entreprises) que de justice sociale (partager équitablement les fruits de la croissance). A cette fin, il est surtout indispensable d'améliorer la progression du revenu disponible et donc d'agir simultanément sur plusieurs leviers : création d'emplois de bonne qualité et baisse du chômage, amélioration des salaires et du pouvoir d'achat des revenus d'activité. En définitive, c'est bien à un partage de la valeur ajoutée plus favorable à la croissance (niveau global suffisant des rémunérations, moindres disparités entre les revenus) qu'il est nécessaire de parvenir.

2. L'investissement des entreprises apparaît insuffisamment dynamique

Les investissements, tous secteurs confondus (la formation brute de capital fixe - FBCF - représente plus de 20 % du PIB de l'UE25), sont au cœur d'une perspective de croissance à moyen et long terme. Or, selon les dernières prévisions de la Commission (printemps 2005), l'investissement en équipement dans l'Union à 15, qui avait reculé au cours des trois années 2001-2003, croîtrait de 4,3 % en 2005 après 3,5 % en 2004 (respectivement de 4,5 % après 5,1 % pour la France). Cela resterait toutefois très éloigné des performances attendues aux Etats-Unis : + 10,6 % en 2005 après + 13 % en 2004.

Encourager l'investissement implique de se pencher aussi bien sur les améliorations à apporter du côté de l'offre (intensification de l'effort de recherche-développement et, plus largement, promotion des capacités d'innovation, attractivité des territoires européens pour les investisseurs internationaux très sensibles aux coûts mais également aux marchés potentiels, à la productivité de la main d'œuvre et à la qualité des infrastructures) que du côté de la demande (nécessité de s'assurer des perspectives de commandes tant à l'international que sur le marché domestique).

3. L'équilibre du commerce extérieur semble menacé

L'excédent du commerce extérieur représente une part minime du PIB pour l'ensemble de l'UE25 mais ses variations, extrêmement sensibles à la conjoncture, impactent significativement la croissance (ce solde rend d'ailleurs assez mal compte de l'ouverture extérieure de l'Union qui est de l'ordre de 13 % de son PIB en ne tenant pas compte des échanges entre Etats membres). Au-delà du solde global de la balance commerciale de l'Union (légèrement positif pour la seule zone euro mais négatif pour l'ensemble de l'UE25), une grande disparité existe entre, d'un côté la performance spectaculaire de l'Allemagne (+ 67 milliards d'euros pour les cinq premiers mois de l'année 2005) et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas (+ 15,6 milliards) et de l'Irlande (+ 13,7 milliards) et, de l'autre, les résultats médiocres d'une majorité de pays tels que le Royaume-Uni (- 37,8 milliards d'euros au cours de la même période) ou l'Espagne (- 28,5 milliards) mais aussi la Grèce et la France (- 12,6 milliards chacun).

Conforter durablement la balance de nos échanges extérieurs nécessite, pour nos pays, de se tourner davantage vers la production de biens et de services de très haute qualité, ce qui soulève notamment la question d'une politique industrielle au niveau de l'Union. A cet égard, si l'on peut se réjouir de l'intégration dans la stratégie de Lisbonne d'un objectif concernant « *la création d'une base industrielle solide* », ce volet mériterait sans doute d'être renforcé en mettant l'accent sur deux priorités : d'une part, au delà des efforts réels mais dispersés dans chaque Etat, la définition d'une stratégie industrielle pour l'Europe, tirant les enseignements des succès remportés dans des secteurs comme l'aéronautique et l'espace et vouée à la constitution de domaines d'excellence notamment dans les biotechnologies, les nanotechnologies et les NTIC ; d'autre part, l'obtention d'une meilleure défense des intérêts de l'Union en la matière dans les négociations commerciales internationales.

Mais il faut également veiller à ce que les efforts pour améliorer la compétitivité des exportations européennes ne se trouvent pas annihilés par des taux de change qui les désavantagent excessivement même s'ils atténuent la facture énergétique. Ce qui pose notamment la question de la gestion de la parité de l'euro avec le dollar dont le niveau actuel (qui demeure autour de 1,20 dollar pour un euro) comme les fluctuations excessives perturbent notablement la compétitivité des biens et des services produits par l'Union.

C - LA « RELANCE » DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE GAGNERAIT À ÊTRE CLARIFIÉE

Face au constat partagé des résultats décevants de la stratégie de Lisbonne, la Commission européenne a proposé, dans sa communication du 2 février 2005, une profonde révision des objectifs poursuivis et de la méthode retenue. Elle s'est appuyée sur les conclusions du rapport du groupe présidé par M. Wim Kok qui dénonçait pêle-mêle « *un programme trop chargé* », une « *coordination insuffisante* », des « *priorités divergentes* » et surtout un manque de volonté politique des Etats membres. La « *relance* » à mi-parcours à laquelle a depuis procédé, sur cette base, le Conseil européen mériterait toutefois d'être précisée et renforcée pour mieux répondre aux enjeux.

1. Un déséquilibre existe désormais entre les trois volets du processus, au détriment du social et de l'environnement

Dans la pratique, le processus de Lisbonne a souffert d'un certain nombre d'imperfections qui ont contribué à entraver l'efficacité de la stratégie, au point qu'aucun pays ne remplit, pour l'heure, l'ensemble des objectifs déterminés en commun : « *Lisbonne traite de tout, et donc de rien* » constatait M. Wim Kok dans son rapport. A cet égard, la réduction à 14 (au lieu de 42 précédemment, et même 107 en tenant compte des niveaux désagrégés et des sous-indicateurs) du nombre des indicateurs structurels de référence devrait permettre de dresser plus aisément un bilan des progrès réalisés, exercice qui impliquait pour les 25 l'élaboration de quelque 300 rapports annuels. Si elle présente l'intérêt de concentrer davantage les efforts que précédemment, l'impression qui prédomine est que procéder à un recentrage des priorités sur les aspects strictement économiques (cf. les conclusions du Conseil européen de mars 2005) risque de se traduire par un déséquilibre entre les trois volets couverts par le processus, au détriment du social et de l'environnement.

En 2000, la stratégie reposait sur deux piliers : le pilier économique, d'une part, consistant à « *préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance* » ; le pilier social, d'autre part, visant à « *moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en créant un Etat social actif* ». C'est le Conseil européen de Göteborg de juin 2001 qui a ajouté la dimension de l'environnement afin notamment de prendre en compte les questions du changement climatique et de

l'utilisation des ressources non renouvelables. La forte hausse des prix du pétrole liée notamment à la limitation des réserves dans un contexte de demande toujours plus soutenue ne fait qu'en souligner davantage la nécessité. Ces trois piliers forment un ensemble cohérent et indissociable qu'il conviendrait de conforter, et ce pour au moins deux raisons : d'abord, parce que l'équilibre entre la politique économique et la politique sociale est très certainement une condition de la mobilisation des citoyens en faveur de la stratégie et, plus généralement, du projet européen ; ensuite, parce que la protection de l'environnement n'est pas nécessairement un frein à la compétitivité, bien au contraire. A cet égard, la liste des huit mesures clés inscrites par la Commission dans son « *programme communautaire de Lisbonne* » ne peut que soulever les plus vives réserves quant à l'approche réductrice de la stratégie qu'elle révèle, qui néglige les signaux d'insatisfaction adressés par les peuples européens .

Enfin, la préoccupation du développement devrait également faire une place significative aux relations de l'Union avec ses partenaires en voie de développement, notamment en Afrique et plus particulièrement dans le cadre d'une redynamisation du partenariat euro-méditerranéen initié en 1995 (processus de Barcelone) auquel notre assemblée est tout spécialement attachée.

2. La poursuite simultanée des différents objectifs affichés pourrait se révéler contradictoire

La stratégie de Lisbonne incluant très peu d'objectifs quantifiés, la majeure partie des indicateurs sont donc utilisés davantage pour comparer les évolutions entre pays que pour définir une cible homogène pour tous. De plus, ces indicateurs, dont la liste est désormais fixée pour une période de trois ans, ne permettent pas de mesurer les avancées réalisées au plan qualitatif, alors que l'équilibre entre ces deux dimensions est expressément recherché. C'est le cas notamment s'agissant de l'objectif concernant le taux d'emploi des 15-64 ans (qui rapporte le nombre de personnes de cette tranche d'âge ayant un emploi - quel que soit son statut ou sa durée - à la population totale concernée) alors même que l'Union vise à la fois des créations d'emplois plus nombreuses et de meilleure qualité : tout se passe ainsi comme si l'élévation du taux d'emploi était considérée comme positive quels que soient les conditions de rémunération, le statut, la durée du travail associés aux emplois concernés. Pourtant, il va de soi que la recherche du plein emploi ne saurait constituer un but en soi sans considération des éléments de précarité (temps partiel contraint, la plupart des contrats à durée déterminée, intérim...) et de conditions de travail (salaires peu élevés, horaires décalés, pénibilité importante) qui s'attachent à certains types de contrats.

Au demeurant, la poursuite simultanée des différents objectifs peut s'avérer contradictoire et l'accent mis par un pays sur certains d'entre eux se traduire par une dégradation sur d'autres : c'est le cas, par exemple, si la hausse du taux d'emploi est obtenue par le biais d'une augmentation du travail non qualifié, ce qui provoque une réduction non souhaitée des gains de productivité ; cet effet défavorable ne peut être réduit que si l'évolution du taux d'emploi concerne aussi le travail qualifié, ce qui implique notamment de développer la formation tout au long de la vie et d'accroître les moyens et la performance de l'enseignement supérieur. On peut, de même, évoquer la difficile mise en cohérence de l'augmentation souhaitée du taux d'emploi des plus jeunes avec celle également préconisée du niveau d'instruction qui suppose une scolarité prolongée, ou encore la compatibilité délicate entre une pleine insertion dans l'économie mondiale et le commerce international et la limitation souhaitée des volumes transportés.

Il est vrai que, d'une manière générale, les objectifs (non hiérarchisés) sont définis en termes de résultats et non pas de mesures à prendre, qui sont par principe laissées à la discrétion des Etats membres. Ceux-ci ont dû faire face à un ralentissement de la croissance, contrastant avec le contexte beaucoup plus favorable dans lequel a été lancé le processus, ce qui n'a certes pas facilité la mise en œuvre des réformes envisagées en dépit des incitations qui leur sont adressées par les instances européennes. La remontée du chômage et le passage au second plan de la perspective du plein emploi a ainsi fait perdre de la pertinence au raisonnement en termes de taux d'emploi dès lors que la priorité n'est plus tant de faire participer davantage de personnes de chaque classe d'âge au marché du travail mais d'abord de redonner des emplois aux chômeurs.

Plus généralement, ce processus relève d'une approche trop partielle de la cohésion sociale qui, en focalisant l'attention sur la situation, certes particulièrement préoccupante, des plus démunis, laisse de côté des éléments pourtant déterminants de celle-ci tels que la montée des inégalités de revenu et de richesse et des emplois à statut social dégradé, un niveau élevé de chômage ou les mutations de toutes natures qui fragilisent de très larges pans de nos sociétés. De ce point de vue, la montée préoccupante du nombre des « *travailleurs pauvres* » (c'est à dire des personnes ayant un emploi mais dont les revenus demeurent inférieurs au seuil de pauvreté) souligne qu'il est impératif de prendre simultanément en compte les différents objectifs.

II - UNE VÉRITABLE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE AU SEIN DE L'UNION EST URGENTE

Pour tenir ses promesses économiques, l'Europe doit encore relever un défi institutionnel et politique : mettre en place une coopération digne de ce nom qui permette à l'ensemble des Etats membres de bénéficier des retombées d'une solidarité active au service de la croissance et de l'emploi. Cela passe par la coordination, désormais urgente, entre les politiques budgétaires nationales, les

questions monétaires et les autres instruments communautaires dont les lignes directrices intégrées fournissent l'esquisse. C'est là une condition nécessaire pour permettre des avancées conjointes au plan tant de l'efficacité de la gestion conjoncturelle que de la promotion des réformes structurelles, en particulier dans la zone euro. Dans ce cadre, les choix opérés devraient, à l'évidence, être mieux partagés à travers un large débat public dont l'absence se traduit dans le désenchantement des opinions publiques.

A - LES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES NÉCESSAIRES DOIVENT S'ACCOMPAGNER DE POLITIQUES CONJONCTURELLES ACTIVES

Les déficiences constatées des politiques de l'offre jouent un rôle incontestable dans la faiblesse de la croissance européenne. Mais il serait sans doute inconséquent de négliger le rôle des politiques de gestion conjoncturelle de la demande dans ce dynamisme insuffisant : c'est, en effet, à celles-ci qu'il revient de faire en sorte que l'activité effective soit le plus près possible de ce qu'autorisent les conditions de l'offre. Elles ont ainsi partie liée avec les réformes structurelles dont elles peuvent assurer le succès ou, au contraire, sanctionner l'échec selon que leur dosage est ou non adapté.

1. La réussite des réformes structurelles repose d'abord sur l'adhésion des citoyens

La stratégie adoptée à Lisbonne est fondée sur le diagnostic sous-jacent selon lequel des rigidités structurelles entravent le dynamisme potentiel de l'Europe et que tant l'éducation que la recherche-développement doivent être améliorées afin que l'économie soit pleinement en mesure d'intégrer les dernières percées technologiques. Le gain attendu en termes d'augmentation de la croissance potentielle (par rapport à un niveau actuel implicitement évalué aux alentours de 2-2,5 %) est de l'ordre de 0,5 à 0,75 point de PIB dans les cinq à dix années à venir. Mais rien n'assure que celui-ci sera uniformément réparti selon les pays, l'effet des réformes considérées pouvant être favorable dans un cas mais défavorable dans un autre, en fonction des normes, conventions sociales et institutions spécifiques à chacun d'eux. De plus, ces réformes risquent de susciter de profondes réticences au sein des populations si elles ont des effets violemment antiredistributifs et servent les intérêts d'une faible fraction de la société. Enfin, ces évolutions et les effets qu'elles entraînent doivent clairement apparaître comme des réponses adaptées à l'enjeu du développement durable.

En tout état de cause, la montée des insécurités économiques et sociales qui accompagne l'atonie européenne entraîne en retour des comportements rationnellement anxieux, la menace d'un affaiblissement du degré de solidarité induisant une augmentation du taux d'épargne des ménages (dans une logique de précaution) et non de la consommation qui serait susceptible d'initier celle de l'emploi *via* l'investissement. Seule la conviction que les gouvernements sont résolus à s'engager dans la poursuite d'une politique économique et sociale visant la croissance et le plein emploi pourrait modifier le système

d'anticipations des agents économiques en Europe. A cet égard, les stratégies non-coopératives de concurrence fiscale et sociale ne font qu'aggraver cette situation de blocage en menaçant de rendre l'avenir structurellement instable, nul ne sachant quel pan des services publics ou de la protection sociale serait remis en cause.

Le soutien de la demande, dans le respect des grands équilibres, est ainsi d'autant plus nécessaire que les réformes structurelles ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme et sont même susceptibles de se traduire, de manière transitoire au moins, par un freinage de la croissance. Si, faute d'une gestion active de la demande, l'économie n'est pas maintenue au plus près de son potentiel, le chômage progresse rapidement, ce qui affaiblit la demande et risque d'enclencher une spirale dépressive. S'engager dans cette voie, c'est donc aussi courir le risque de remettre en cause les garanties sociales collectives auxquelles les citoyens de notre continent sont particulièrement attachés.

2. La politique économique doit pouvoir trouver une meilleure articulation entre politique de l'offre et soutien de la demande

Comme certains pays en font la démonstration, il est assurément possible, par un bon dosage des instruments de la politique économique (budgétaire et monétaire) de combiner souci de l'offre et attention marquée pour la demande, horizon de court et de moyen terme. La seule impulsion budgétaire (qui mesure l'effet propre de la politique en matière de finances publiques sur la conjoncture) a été nettement plus élevée aux Etats-Unis, par exemple, sur la période récente que dans la zone euro qui dispose, il est vrai, de marges de manœuvre plus limitées. Leur politique budgétaire a ainsi fait la preuve d'une grande flexibilité, alternant des périodes fortement excédentaires et s'autorisant des déficits beaucoup plus élevés que les nôtres lorsque l'Administration le jugeait nécessaire pour soutenir l'activité. Cet effet positif a été encore renforcé par une politique monétaire particulièrement accommodante qui s'est traduite par des taux d'intérêt réels à court terme constamment négatifs sur toute cette période. C'est donc toute la panoplie des instruments de la politique économique (taux d'intérêt, taux de change, déficit budgétaire et même mesures protectionnistes) qui a été mobilisée pour la croissance et la lutte contre le chômage. Par contraste, l'activité a été systématiquement contenue en Europe par l'application de règles que celle-ci s'est elle-même imposée au nom de « *l'assainissement* » de l'économie, faisant reposer sur l'extérieur tout espoir de rebond.

On notera de même que les recommandations de la Commission en matière de « *Lignes directrices intégrées* » présentent une vision assez déséquilibrée de la « *stabilité économique* ». Elles privilégient ainsi systématiquement « *la flexibilité, la mobilité et la capacité d'ajustement à la mondialisation* » tandis que les évolutions salariales ne sont envisagées que sous l'angle de la limitation du « *coût du travail* » sans jamais faire parallèlement référence à l'intérêt pour les économies européennes d'améliorer le pouvoir d'achat, favorisant ainsi la croissance et donc l'emploi.

B - UNE VÉRITABLE COOPÉRATION MONÉTAIRE ET BUDGÉTAIRE S'IMPOSE, TOUT PARTICULIÈREMENT AU SEIN DE LA ZONE EURO

Cela pose tout le problème du « *gouvernement économique* » de l'Europe et, en particulier, de la zone euro que tous les Etats membres de l'Union ont vocation à rejoindre. C'est évidemment dans ce cadre que se manifeste avec le plus d'acuité la nécessité d'une coordination puisque la politique monétaire désormais unique agit en interaction avec des politiques budgétaires qui demeurent du ressort national. L'articulation de plus en plus complexe des différents processus mis en œuvre à cet effet a suscité d'autant plus d'insatisfactions qu'ils n'ont pas permis, jusqu'à présent, à l'Union européenne dans son ensemble de disposer d'instruments d'action performants sur la conjoncture, alors même que celle-ci justifierait un soutien énergique pour faire face aux chocs et réduire la fracture sociale. Il convient désormais d'y remédier sauf à épuiser définitivement le crédit du projet européen auprès des populations comme des opérateurs économiques et financiers.

1. La réforme du Pacte de stabilité et de croissance doit encore faire ses preuves

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance adoptée lors du Conseil européen de mars 2005 s'explique par les difficultés rencontrées dans la surveillance des finances publiques en Europe. Le nouveau Pacte prévoit notamment de retenir une batterie de critères plus large que le seul déficit public (notamment en accordant à l'endettement une place centrale) et de mieux tenir compte des cycles économiques et de la situation particulière de chaque pays (cf. l'importance nouvelle accordée aux « *facteurs pertinents* » que constituent le niveau des investissements, les réformes structurelles, les efforts en matière de recherche-développement, etc.).

Cette réforme ne sera toutefois utile que si elle permet de faire évoluer le Pacte d'un dispositif « *automatique* » vers une démarche collective au service de la croissance et de l'emploi en Europe. Une politique budgétaire stimulante pourrait alors être considérée comme la contrepartie de réformes qui permettraient ultérieurement d'augmenter la croissance potentielle et donc d'améliorer la solvabilité budgétaire. Il n'en demeure pas moins qu'un assainissement des finances publiques est désormais nécessaire pour éviter qu'une partie sans cesse plus importante des recettes ne soit destinée au remboursement de la dette et de ses intérêts. En effet, près de la moitié des pays de l'Union atteignaient ou dépassaient le seuil des 3 % du PIB en matière de déficit des administrations publiques en 2004 (parmi lesquels les quatre principales économies de l'Union, l'Allemagne et la France présentant quant à elles un solde public de -3,7 % du PIB pour une moyenne de -2,6 % pour l'ensemble de l'UE25). Plus grave encore, la dette publique atteignait l'année dernière 66 % pour l'Allemagne et 65,6 % pour la France (63,8 % pour l'ensemble de l'UE25), c'est à dire significativement au dessus du seuil fixé à 60 % du PIB. L'amélioration indispensable de la situation des finances publiques

dans l'Union passe par un souci permanent d'amélioration de la gestion de l'Etat, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, de même que par la remise en cause de choix fiscaux et sociaux récents conduisant au tassement des ressources des administrations publiques.

2. La question du budget de l'Union n'a pas été abordée dans un esprit de responsabilité suffisant

L'Union européenne dispose d'une capacité propre de soutien de la croissance à travers les projets structurants à moyen-long terme qu'elle est susceptible de promouvoir : l'Initiative européenne de croissance et le *Quick start program* représentent ainsi un levier majeur pour mobiliser les investissements dans les secteurs des infrastructures (transports, énergie et communication) et de la connaissance. Cela pose cependant très directement la question du budget de l'Union dont le volume devrait être à la mesure des ambitions affichées non seulement pour aller dans le sens des objectifs de Lisbonne mais aussi pour que la réussite de l'Europe à 25 soit perçue comme un enjeu mobilisateur, en particulier par les nouveaux adhérents.

Une Europe disposant d'un budget adéquat pourrait, en effet, utilement compléter et soutenir efficacement les politiques nationales d'allocation et de redistribution tout en améliorant la stabilisation économique. Le maintien des grandes politiques traditionnelles (agriculture, aides régionales) pourrait alors aller de pair avec la mise en oeuvre de nouvelles priorités (recherche et innovation, éducation et formation...), tout en permettant aux nouveaux adhérents de réaliser leur convergence dans les délais les plus brefs, limitant ainsi les risques de *dumping* fiscal et social souvent dénoncés. A défaut, ce serait la porte ouverte à une Union faible dans une Europe purement et simplement libre-échangiste. Dans ce contexte, notre assemblée regrette vivement l'exigence formulée par six Etats - parmi lesquels la France et deux autres pays fondateurs, l'Allemagne et les Pays-Bas - de limiter le budget à 1 % du PIB de l'Union.

3. La crise de confiance qui affecte l'euro au sein de la zone ne doit pas être prise à la légère

Sur les questions monétaires, un consensus semble se dégager pour souhaiter que la Banque centrale européenne (BCE) prenne en compte à la fois la faible hausse des prix à la consommation et le gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers et intègre davantage dans ses objectifs la préoccupation de la croissance et de l'emploi. Les indicateurs plaident en effet dans le sens de la politique monétaire la plus accommodante possible afin de ne pas entraver les vellétés de rebond de l'activité, ainsi que d'une diversification de la gamme des instruments à la disposition de la banque centrale afin d'orienter davantage les liquidités vers l'investissement productif. Par ailleurs, le marché des changes est marqué par une instabilité du dollar au service de l'économie américaine. Celle-ci se traduit actuellement par une appréciation de l'euro qui pèse sur la compétitivité des produits européens. Dans ces conditions, il importe sans aucun

doute de clarifier le partage de rôles en la matière entre le Conseil, la Commission et la BCE. Ainsi, s'agissant de la parité euro-dollar, l'hypothèse d'une intervention sur le marché des changes (de préférence concertée entre les grandes banques centrales) ne devrait-elle pas être exclue dès lors que celle-ci atteint des niveaux considérés comme prohibitifs.

Pour ces deux raisons (croissance trop faible et euro trop fort), il serait, en tout état de cause, particulièrement inopportun de procéder à un relèvement des taux directeurs en Europe. Une baisse de ces taux pourrait même être envisagée. Mais il faut surtout prendre la pleine mesure de la crise de confiance qui affecte l'euro au sein des opinions publiques ou dans la classe politique européenne, en rendant plus tangibles pour les citoyens, dans leur vie quotidienne, les bénéfices de l'Union économique et monétaire.

C - LES PARTENAIRES SOCIAUX, LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE ET LES CITOYENS DOIVENT ÊTRE DAVANTAGE ASSOCIÉS AUX CHOIX EUROPÉENS

Ces perspectives supposent de réévaluer parallèlement le rôle des partenaires sociaux et des structures de représentation dans la définition de politiques économiques et sociales mieux coordonnées, aussi bien au plan des réformes touchant aux structures qu'en ce qui concerne le réglage fin de la conjoncture : il en va de la légitimité de la construction européenne.

1. Le dialogue macroéconomique (*processus de Cologne*) mériterait d'être enfin sérieusement activé

Si les objectifs définis en commun pour l'ensemble de l'Union sont impératifs, la meilleure manière de les atteindre dépend du modèle économique et social et des caractéristiques propres à chacun des Etats membres. C'est donc pourquoi la stratégie de Lisbonne était fondée sur la Méthode ouverte de coordination (MOC), forme légère de coopération intergouvernementale s'abstenant de toute obligation contraignante au profit d'une analyse mutuelle de la position de chaque pays au regard d'une série de critères. Ce recours au *benchmarking* (étalonnage des performances) pour la réalisation des objectifs définis en commun valorisait les bonnes pratiques et permettait de compléter utilement la méthode communautaire dans des domaines relevant de la compétence nationale, tout en tenant compte du contexte socio-économique spécifique de chaque Etat membre. Toutefois, cette collaboration entre gouvernements a très largement manqué d'un ancrage démocratique au sein des parlements nationaux et européen et d'une insuffisante implication de la société civile : celle-ci est pourtant de nature à faciliter une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens, à mieux faire comprendre et accepter les objectifs de réformes programmées et à apaiser toutes les sources potentielles de conflits.

Le dialogue macroéconomique mis en œuvre dans le cadre du processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux grands décideurs traditionnels en la matière dans un échange sur les orientations à court et à long terme, a déjà permis à tous les participants de se familiariser avec les mécanismes de l'Union économique et monétaire et de progresser vers une compréhension commune de la situation économique européenne. Il mériterait de devenir le lieu d'une véritable concertation tant au service de la compétitivité et de la responsabilité sociale des entreprises que du bien-être des citoyens européens. Une meilleure articulation pourrait ainsi être assurée entre les trois pôles indissociables de la politique macroéconomique (budgétaire, monétaire, salaires et revenus) au bénéfice de la croissance économique et de la qualité de la vie des populations.

2. Les responsables européens et nationaux sauront-ils entendre le message des opinions publiques ?

Il importe que la stratégie de Lisbonne soit reconnue pour ce qu'elle est fondamentalement : un programme non pas purement économique mais associant étroitement la prospérité, le bien être, la compétitivité, l'inclusion sociale et une forte sensibilisation à la dimension environnementale. A cet égard, l'établissement par les Etats membres de « Programmes nationaux de réforme » (PNR), dont le principe a été décidé par le Conseil européen du printemps 2005, devrait améliorer la cohérence des politiques menées par chaque Etat. C'est sur cette base, en insistant notamment sur la conviction que la cohésion sociale et le développement durable ne sont pas uniquement un coût mais peuvent, bien au contraire, dans certaines conditions, constituer un moteur de croissance et d'emploi, qu'il est essentiel de les articuler avec les programmes de stabilité et de communiquer plus activement avec le Parlement européen, les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile organisée. En tout état de cause, la brièveté des délais impartis pour la transmission des PNR à la Commission pour cette première année (mi-octobre 2005) rend plus que problématique la possibilité de mener une concertation approfondie avec ces acteurs. Cette première expérience doit donc être mise à profit pour en réunir effectivement les conditions lors des exercices futurs.

Il est clair, en particulier, que l'Union européenne n'atteindra ses objectifs en matière de compétitivité internationale, de progrès économique, social et environnemental et de développement durable que si elle rénove en profondeur la méthode et les instruments de coopération adoptés en vue de leur réalisation. Les Conseils économiques et sociaux des pays membres de l'Union ainsi que le Comité économique et social européen ont, à n'en pas douter, un rôle majeur à jouer pour associer le plus largement possible les citoyens et la société civile à cette nouvelle étape de la construction européenne et contribuer à la réussite des objectifs de Lisbonne. En s'appuyant sur l'amélioration indispensable de la lisibilité et de la crédibilité de cette stratégie au regard des aspirations des peuples, ils peuvent, en effet, contribuer à ce qu'elle soit effectivement mieux

comprise et mieux acceptée. A cet égard, l'adoption du Pacte européen pour la jeunesse comme un des instruments privilégiés est assurément un signal positif adressé à cette couche de la population garante de l'avenir du projet européen.

*
* *

Comme le constate le président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, dans le texte introductif du site officiel dédié à la stratégie de Lisbonne, « *les citoyens européens sont préoccupés par l'emploi, la croissance, l'environnement et un tissu social sain. Le ralentissement actuel de la croissance économique affecte chacun d'entre nous, nos retraites, nos salaires et notre niveau de vie* ». La révision de cette stratégie - qui figure au rang de priorité de son mandat - est présentée comme une réponse à ces préoccupations. L'avenir dira si les citoyens européens jugent que cette réponse est à la hauteur de leurs attentes et les conduisent à s'approprier enfin cette démarche. Il est toutefois d'ores et déjà clair que leurs insatisfactions appellent une adaptation des politiques préconisées jusqu'à présent à Bruxelles et poursuivies dans chacun des pays membres pour mieux satisfaire leurs aspirations à une croissance économique et sociale plus harmonieuse, soucieuse du développement du potentiel des personnes, valorisant essentiellement le travail. Tout l'enjeu de l'élaboration des plans nationaux de réforme consiste précisément à réunir les conditions d'un nouvel élan, en s'appuyant sur la concertation la plus large.

Deuxième partie

Déclarations des groupes²

² Certaines déclarations des groupes font référence aux deux avis examinés lors de la séance des 25 et 26 octobre 2005 qui se rapportent à la stratégie de Lisbonne à savoir celui présenté par Henri Feltz intitulé « Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne » et celui présenté par Hubert Bouchet intitulé « La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne ».

Groupe de l'agriculture

L'avis intervient à un moment décisif de l'évolution de l'économie européenne. Alors que la mondialisation devait entraîner un certain effacement de la puissance publique et laisser place aux seules forces du marché, il rappelle à juste titre que les États, réunis pour la circonstance à Lisbonne en mars 2000, détiennent encore quelques marges de manœuvre pour fixer les évolutions futures de l'Union européenne, et relever le défi de la mondialisation. Car c'est bien de la place de l'économie européenne dans la mondialisation, de sa compétitivité, qu'il s'agit. La stratégie de Lisbonne apparaît de ce point de vue judicieuse, puisqu'elle s'inscrit dans un projet précis : redonner à l'Union le rang qui lui revient, celui d'une économie parmi les plus performantes du monde. L'Union européenne ne peut plus retarder l'échéance d'une ambition collective, dans le sillage de son histoire.

Mais, la lecture des performances de l'économie de l'Union en matière de croissance et d'emploi a laissé un sentiment de grand gâchis.

Ces performances médiocres sont certes imputables à des chocs exogènes dont le plus préoccupant est l'envolée du prix du pétrole, mais on ne saurait faire l'économie d'une interrogation sur les mesures de politique économique qui ont été prises durant ces dernières années.

Nous ne pouvons alors que partager l'approche du rapporteur quand il indique qu'une réorientation de la politique économique de l'Europe est désormais indispensable pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne. L'équilibre entre l'économique, l'environnemental et le social doit être clairement affiché et respecté et l'Union doit se donner les moyens d'y parvenir.

Comment peut-on raisonnablement envisager de s'inscrire dans une telle optique sans reconnaître l'apport que peut constituer l'agriculture européenne pour l'Union ? L'agriculture et le complexe agro-industriel participent activement à la construction d'une économie de la connaissance et de la haute technologie. Les industries agroalimentaires constituent le premier secteur industriel de l'Union européenne.

Dans la mesure où elle est l'une des plus performantes du monde, l'agriculture ne peut qu'être pleinement associée à cette ambition. La PAC a, en effet, su prouver, depuis sa création, qu'une coordination des politiques est possible en Europe.

Avec trois fois moins de terres agricoles que les États-Unis, l'Europe a su produire autant que les Américains au point de les inquiéter sur les marchés mondiaux. L'action collective en Europe est donc possible et les secteurs de l'aéronautique et de l'espace sont là pour le démontrer. Les agriculteurs européens ont, en tant que producteurs et citoyens, démontré qu'ils étaient en mesure de répondre aux ambitions de l'économie européenne.

Groupe de l'artisanat

La priorité donnée aux politiques macro économiques dans les 24 lignes directrices pour la croissance et l'emploi n'est pas neutre, dans la relance de la stratégie de Lisbonne. Elle marque un signe fort pour les entreprises afin de tirer le meilleur parti du potentiel de l'Union européenne, à condition de les hiérarchiser. Cette hiérarchie pour le groupe de l'artisanat est effectivement d'assurer la sécurité économique de la zone pour éviter les effets néfastes du *dumping* fiscal et social dont l'avis reconnaît à juste titre qu'il sonnerait le glas « *du modèle européen* ».

Cette sécurité passe inévitablement par la coordination entre les politiques budgétaires nationales et les questions monétaires, tout en sachant combien l'exercice est difficile en absence de « *gouvernance économique* » de l'Europe et en l'état actuel du niveau de l'endettement en France comme dans bon nombre de pays de l'Union. Il faut entendre par là, une politique monétaire plus accommodante et une diversification des instruments financiers afin de relancer l'activité et orienter davantage les liquidités vers l'investissement productif, mais également la poursuite des réformes structurelles tant au niveau de l'amélioration de la gestion de l'Etat que celles des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale.

L'Union européenne disposant également d'une capacité propre de soutien de la croissance à travers des projets structurants à moyen et long terme, il faut les encourager pour stimuler le marché intérieur et lui donner les moyens de mettre en œuvre de nouvelles priorités telles que celles qui ont été présentées pour atteindre l'objectif de la société de la connaissance la plus compétitive.

Compte tenu des faibles marges de manœuvre financières des pays membres et des indispensables soutiens au rattrapage des pays entrants pour limiter les risques de *dumping*, la question du budget se pose avec acuité. Pour l'avoir exprimé lors de l'avis sur les perspectives financières de l'Union européenne, le groupe de l'artisanat tient à rappeler la nécessité de lier toute augmentation significative du budget à la remise à plat des systèmes de contribution nationaux et à la délimitation claire des compétences, sans oublier d'explorer d'éventuelles ressources émanant de la rétribution de services rendus.

Par ailleurs, il faut recommander à la Commission et au Conseil de poursuivre leurs efforts vers plus de simplification et de clarté des réglementations afin de permettre à toutes les entreprises, y compris artisanales, de contribuer activement à la création de richesses indispensable à l'enclenchement du cercle vertueux de l'emploi et à la préservation de la cohésion sociale. Cela implique de revoir le règlement financier actuel pour ouvrir le bénéfice des programmes communautaires aux petits projets par le biais des organisations représentatives des entreprises de petite taille.

Cette vision de la politique macro économique au service de la stratégie de Lisbonne étant très éloignée de celle de l'avis, le groupe de l'artisanat s'est abstenu.

Groupe des associations

Notre groupe considère, qu'après l'évaluation à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne, il est nécessaire maintenant d'accélérer sa mise en oeuvre.

Avec le rapporteur nous estimons indispensable de maintenir l'équilibre initial entre les trois volets économique, social et environnemental et de « *ne pas concentrer les priorités autour de la seule compétitivité économique* ».

Selon nous, l'équilibre est possible entre les dynamiques nécessaires à la création des richesses, et la cohésion sociale, notamment grâce à des formes originales de solidarité et de répartition.

Les associations, et en particulier la plate-forme européenne des ONG sociales, soulignent l'affaiblissement des politiques visant à maintenir la cohésion sociale et à éradiquer la pauvreté au sein de l'Union européenne. Ceci peut avoir des effets négatifs en termes de croissance économique et ainsi affaiblir la notion même de modèle social européen. Il nous semble indispensable que le nouveau cycle de trois ans de cette stratégie s'appuie sur des lignes directrices intégrées qui développent la méthode ouverte de coordination en matière d'inclusion sociale et de protection sociale, renforçant ainsi les objectifs de cohésion sociale.

Par ailleurs, nous sommes également en accord avec le rapporteur quand il prône une meilleure coopération en matière de politique économique au sein de l'Union, pour réaliser les objectifs de Lisbonne. Une politique en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes constitue également une perspective attendue.

L'avis souligne l'importance de l'implication de la société civile dans la stratégie de Lisbonne. Si, pour l'heure, les résultats de cette stratégie ne sont pas aux rendez-vous, nous pensons que c'est essentiellement dû à la faible implication de l'opinion publique européenne.

La conduite de la stratégie de Lisbonne apparaît encore comme affaire de spécialistes n'impliquant pas suffisamment les élus et négligeant la participation des acteurs économiques, sociaux et associatifs.

La mise en œuvre de la relance de la stratégie de Lisbonne, comme l'engagement de toute démarche ambitieuse d'ailleurs, nécessite, pour avoir les plus grandes chances de succès, d'informer bien en amont tous les acteurs concernés et de consulter le plus authentiquement possible tous ceux qui, directement ou indirectement, peuvent donner un avis pertinent.

Plus les citoyens - au travers des associations notamment -, au sein de la société civile organisée auront le sentiment d'avoir pu nourrir, enrichir la réflexion des autorités publiques, plus les décisions et les propositions de Etats comme celles de l'Union européenne seront entendues, comprises et intégrées. Cette posture est encore plus nécessaire dans des périodes de désaffection civique comme celle que nous vivons en Europe. Plus que jamais une démarche participative s'impose.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

Alors que le taux de chômage demeure très élevé en France mais également dans une majorité des pays de l'Union, la lutte pour l'emploi doit être au centre des préoccupations. Pour le groupe de la CFE-CGC, il faut mener des politiques volontaristes et cohérentes en faveur de la croissance. Les politiques macroéconomiques préconisées par l'Union européenne visent avant tout à garantir la stabilité des prix, à encourager les réformes structurelles et à lutter contre les déficits budgétaires. Elles négligent les politiques de relance de la demande interne. Le groupe de la CFE-CGC se bat pour l'amélioration du pouvoir d'achat afin de soutenir la consommation qui est depuis plusieurs années le seul moteur de la croissance. Des politiques salariales dynamiques sont indispensables pour y parvenir. Aussi, demander une baisse des salaires de 3,7 % en Europe, comme l'a fait un responsable européen récemment, revient à entériner que la compétitivité repose uniquement sur la composante salariale des coûts de production. Le groupe tient à rappeler que le salaire net des cadres a déjà baissé de 0,8 % en 2003 ! L'enquête salaires Esope 2005 de la CFE-CGC quant à elle montre que 7 cadres sur 10 ont perdu du pouvoir d'achat en 2004 ! Il faut donc, au contraire, augmenter les salaires ! Les effets de la hausse du Smic doivent en outre se répercuter dans toute l'échelle des salaires si on veut éviter un tassement de la hiérarchie des salaires, particulièrement démotivant pour l'encadrement.

Les entreprises ont une responsabilité dans un meilleur partage de la croissance entre salaires et bénéfices. Elles ne l'assument plus à ce jour. De plus, les donneurs d'ordre n'hésitent pas à amputer la rentabilité de la filière pour leurs profits propres. Dans ce contexte, que penser de la directive européenne selon laquelle les Etats doivent alléger les charges sur les entreprises ? Pour le groupe de la CFE-CGC, la ligne directrice ne prend pas en compte les effets négatifs d'une telle politique. Il est clair que cette baisse s'accompagnera d'un accroissement des charges pesant sur les ménages afin de ne pas creuser les déficits publics et de respecter le Pacte de stabilité ; et ce, au risque de peser une fois de plus sur leur pouvoir d'achat.

L'investissement des entreprises, autre moteur de la croissance doit être réactivé, sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'investissements purement financiers, voire spéculatifs. Les entreprises doivent se doter de moyens suffisants pour s'adapter aux exigences des nouvelles technologies, pour favoriser la recherche-développement, afin de renforcer la compétitivité de notre économie. Or, les profits records réalisés par les grands groupes en 2004 se sont accompagnés de distributions de dividendes de plus en plus généreuses pour les actionnaires mais n'ont pas été suffisamment affectés à l'investissement productif. Notre groupe le regrette et le dénonce.

La France doit se doter d'une politique industrielle ambitieuse. Les marchés se situent majoritairement en Europe et il faut par conséquent donner une dimension européenne à la politique industrielle en coordonnant les politiques européennes au niveau des Etats. Pour que l'Union européenne puisse soutenir la croissance à travers des projets qui lui sont propres, elle doit disposer d'un budget à la hauteur de ses ambitions. Le groupe de la CFE-CGC n'est pas contre l'adoption d'un budget propre à l'Europe à condition qu'il ne s'accompagne pas d'une hausse des prélèvements nationaux. Le développement des échanges commerciaux ne peut plus se faire sans prendre en considération les aspects environnementaux et sociaux qui leur sont liés. Il importe d'éviter un nivellement par le bas du droit social et environnemental. A ce propos, la baisse du coût du travail est souvent évoquée pour expliquer les délocalisations. La CFE-CGC préconise une solution pour y remédier : la création de la cotisation sociale sur la consommation. Une meilleure prise en compte de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises s'impose. C'est dans ce sens, que nous, CFE-CGC, avons initié la création de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises en juin 2000.

Favoriser l'emploi nécessite également que l'on mette en place des mesures spécifiques. Pour le groupe de la CFE-CGC, il s'agit autant de développer et d'adapter la formation initiale pour accéder au marché du travail, que la formation tout au long de la vie pour prévenir les ruptures de contrat de travail. Tout jeune doit arriver sur le marché du travail avec un socle de connaissances de base. Parallèlement, tout salarié doit pouvoir accroître ses compétences régulièrement au cours de sa vie professionnelle. Il ne faut donc pas hésiter à utiliser les outils dont nous disposons tels le droit individuel à la formation ou la validation des acquis de l'expérience ; ils permettent d'assurer le lien entre la formation initiale et la formation tout au long de la vie. Le groupe tient à insister sur la nécessité de mener une vraie politique de non-discrimination des seniors. Les seniors ne doivent pas être exclus de la formation. Aussi, la CFE-CGC milite pour l'utilisation du droit individuel à la formation de droit pour les seniors, mais également pour la reconnaissance de leurs compétences en particulier dans la transmission des savoirs-faire. L'accord négocié entre les partenaires sociaux va dans le bon sens. En revanche, la CFE-CGC refuse toute introduction de flexibilité supplémentaire et en particulier la création de contrat à durée déterminé spécifique pour les seniors.

La relance de la stratégie de Lisbonne ne doit pas être l'occasion de recentrer les priorités sur les aspects strictement économiques et de laisser au social et à l'environnement le rôle de variable d'ajustement.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

La stratégie de Lisbonne est devenue une préoccupation importante de notre assemblée. Ce n'est que justice puisqu'elle concerne, simultanément, le pilotage économique, social et environnemental de l'Union européenne.

Que notre délégation européenne s'implique dans cette stratégie, rien de moins étonnant : depuis sa création elle s'emploie à la faire connaître au sein de notre assemblée, et à faire entendre de plus en plus notre voix auprès des autorités politiques. La présente session, aussi bien que l'intérêt que les services du Premier ministre portent aujourd'hui à nos travaux, montrent que ce travail est payant.

Nous voici donc devant deux avis à examiner, sous deux angles complémentaires, qui, sans épuiser le sujet, dégagent des lignes de force significatives.

Ce qu'il y a de décisif dans la stratégie de Lisbonne, c'est le choix de la montée de la connaissance. Pierre Teilhard de Chardin, qui parlait de noosphère, aurait sûrement tiré de cette stratégie des pages à couper le souffle. S'il peut exister, pour gouverner l'économie mondiale, une alternative hominisante à la loi du profit maximum immédiat, c'est la stratégie de l'intelligence, au sens de la connaissance développée et maîtrisée au service de l'Homme. Lisbonne mobilise la conviction que chacun, à quelque niveau intellectuel et matériel qu'il se trouve aujourd'hui, est important pour la communauté locale, nationale et européenne, et que chacun de ses progrès personnels et collectifs est la condition nécessaire d'un progrès pour tous. C'est là une conviction fondatrice de l'action de la CFTC dans l'entreprise.

Ceci explique la priorité qu'il convient d'apporter, dans la politique nationale et européenne, aux questions de politique familiale (puisque la famille est le berceau de toutes les promesses), d'éducation, de formation fondamentale et technologique, de recherche et d'innovation. Hubert Bouchet, le montre bien dans son projet d'avis. Le néologisme d'« *apprenance* », auquel il tient beaucoup, exprime cette disposition de l'esprit qui doit animer toutes nos démarches, qu'elles soient personnelles ou collectives. Ceci ne peut se réussir en se repliant sur les corporatismes, qui ne manquent pas en France. Cette ambition est franchement européenne, par les réseaux, les coopérations, les objectifs communs.

Naturellement, la jeunesse est au premier rang des publics concernés et dans sa contribution sur le Pacte européen pour la jeunesse, Mme Elisabeth Morin a su montrer combien nos travaux, au fil des rapports et avis, marquaient notre attention à une entrée réussie des jeunes, de tous les jeunes, dans le monde des adultes, ce qui est loin d'être gagné pour tous aujourd'hui.

Quant à la politique économique, Henri Feltz a raison de rappeler qu'elle doit être mise au service de l'économie de la connaissance, et donc notamment des objectifs indiqués par Hubert Bouchet. Car chacun peut avoir sa lecture de la stratégie de Lisbonne et le mot compétitivité aurait tôt fait de reprendre le pas sur la perspective d'un développement humain durable, si l'on n'y prenait garde. C'est d'ailleurs la question que pose la révision à mi-parcours. M. Feltz insiste à juste titre sur le nécessaire équilibre entre les trois volets, économique, social et environnemental. Il a su pour sa part trouver un équilibre, difficile, entre les différentes sensibilités de notre section : entre réformes structurelles et politiques conjoncturelles, entre consommation, investissement et compétitivité, bref entre projet social et dynamique économique.

Nos rapporteurs se reconnaissent finalement dans la nécessité d'associer fortement la société civile au processus de Lisbonne. Ils s'inscrivent en droite ligne de ce que souhaite le CESE. Ce serait un non-sens d'en faire la seule affaire des spécialistes. Et là notre assemblée se trouve vraiment en première ligne. Au-delà de la consultation actuelle sur le programme national de réforme, qui mériterait un autre temps de parole, notre assemblée doit s'investir dans le suivi de ce programme et dans ses évolutions. Le gouvernement s'y montre d'ailleurs disposé. Il me reste à souhaiter que nous puissions trouver pour ces phases suivantes, une organisation de notre travail qui permette au Conseil de s'exprimer pleinement et de manière coordonnée sur une stratégie européenne d'un champ aussi large.

Le groupe de la CFTC a félicité chaleureusement les rapporteurs et a voté les avis.

Groupe de la CGT

L'avis relatif aux politiques économiques tente une réponse à la crise de confiance de l'opinion publique provoquée par l'incapacité de la construction européenne actuelle à satisfaire les exigences sociales. Ce qui a motivé le rejet du projet de Traité constitutionnel par une majorité de Français.

Le projet d'avis souligne, à juste titre, que « *la France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi* ». Cela n'est pas sans lien, comme indiqué dans l'avis, avec la « *vision assez déséquilibrée* » des recommandations de la Commission en matière de lignes directrices intégrées. La priorité donnée à « *la flexibilité, la mobilité et la capacité d'ajustement à la mondialisation* » cache mal le déploiement de politiques monétaires et budgétaires agissant d'abord au service de la rentabilisation des capitaux privés sous la pression constante des marchés financiers. Cela se traduit par l'obsession

de réduire le coût du travail et par des résultats désastreux en matière d'emploi, de sous-emploi, de chômage et de précarité tournant le dos à l'idée que le progrès social est aussi une condition de la croissance économique et de la création de la richesse.

Le groupe de la CGT approuve la recommandation de stimuler la demande par un soutien au pouvoir d'achat des salaires ainsi que celle de renforcer l'offre avec une stratégie industrielle pour l'Europe.

Comme l'avis l'indique, la Banque centrale européenne doit mieux prendre en compte la stimulation de la croissance et l'essor de l'emploi, elle doit aussi diversifier ses moyens d'intervention afin d'orienter les liquidités vers les investissements productifs plutôt que vers les placements financiers.

Tout cela rend urgent, comme écrit l'avis, une véritable coopération en matière de politique économique au sein de l'Union européenne.

Cela étant, la notion de « gouvernement économique », même mise entre guillemets, recouvre d'autres connotations. Cette notion est discutable. Elle l'est d'autant plus que notre assemblée n'en a pas encore discuté.

Nous aurions préféré que cette notion, même entre guillemets, ne figure ni dans l'avis ni dans la synthèse. Néanmoins, et en dépit de nos fortes réserves sur ce point, notre groupe a adopté le projet d'avis.

Groupe de la CGT-FO

La stratégie de Lisbonne adoptée dans un contexte de croissance soutenue s'inscrivait dans une perspective de plein emploi fondée sur le développement accru de la connaissance.

Les deux projets d'avis soumis au Conseil économique et social résument fidèlement l'élaboration de cette stratégie, combinant compétitivité et cohésion sociale. Ils pointent aussi, à mi-parcours, le retard conséquent et parfois alarmant affiché par les indicateurs. L'insuffisante mobilisation des États, la difficulté d'identifier le contenu de la connaissance, enfin le refus de charger le logiciel économique pour investir le domaine de l'innovation, expliquent les contre-performances du processus. Le Conseil économique et social a réclamé avec constance dans de nombreux avis les ressources adéquates pour sortir de la passivité.

Le recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi a mis un terme à la neutralité institutionnelle. La domination de l'économique, selon le programme communautaire retenu par la Commission, confirme la préférence pour le fonctionnement des marchés au détriment de l'interaction nécessaire à l'efficacité des trois piliers. Ce choix rappelle la volonté d'activer les réformes du marché du travail dans une vision étroite de moindre coût. Cette option, qui conjugue faible inflation et *dumping* social, a exercé un freinage récurrent sur la croissance sapant la réussite de la stratégie. Pour Force ouvrière, le redémarrage

du processus ne peut s'accompagner d'une baisse de niveau de vie et des standards sociaux pour les travailleurs et citoyens européens.

Parallèlement, il paraît impossible d'envisager une relance efficace sans s'attaquer aux ralentissements conjoncturels. Cela passe par la réhabilitation des politiques contra-cycliques et la recherche d'une cible d'inflation raisonnable, qui protège et n'entame pas le pouvoir d'achat salarial. L'action sur chacune des composantes du PIB pour rapprocher la croissance effective du potentiel estimé, obéit à cette logique et aux exigences que requiert la société de la connaissance. Celle-ci doit être accessible à tous, ce qui sous-tend le renforcement de notre système d'enseignement

La compétition mondiale basée sur l'innovation met en lumière les défaillances de notre appareil public et privé. Il y a urgence à se frayer un chemin dans une concurrence où la stérilisation budgétaire joue contre notre capacité de créativité.

La recherche doit prendre rang d'obligation catégorique. Au niveau national et communautaire, il faut sanctuariser ses moyens, ce qui suppose des politiques économiques résolues pour atteindre le taux incontournable de 3 % du PIB.

Si le développement de réseaux européens et internationaux d'universités, de grandes écoles et d'entreprises, tout comme la gestion anticipée des compétences par l'investissement dans le capital/formation, sont des recommandations marquées au coin du bon sens économique, les politiques conjoncturelles, mal calibrées et mal coordonnées, augurent d'une répétition de l'échec.

D'où pour Force ouvrière, la nécessité de rééquilibrer croissance et stabilité et d'instaurer un véritable pilotage économique pour concrétiser le « meilleur » de Lisbonne et rendre confiance aux européens.

L'ambition que doit s'assigner l'Union réside dans les moyens qu'elle dégagera pour réussir ; il en va de la vitalité de son économie, de la pérennité de l'emploi et donc du progrès social.

Le groupe Force ouvrière a voté les deux avis présentés.

Groupe de la coopération

La stratégie de Lisbonne avait pour ambition d'amener l'Europe à concilier croissance, plein emploi et respect de l'environnement : un objectif qui, pour le groupe de la coopération, donnait un sens fort à la construction européenne, en voulant en faire un espace à la fois compétitif et solidaire, mieux armé pour affronter les effets de la mondialisation.

Sur ce chemin, l'Europe et la France semblent aujourd'hui en panne : diverses raisons pour expliquer cet échec relatif. Au niveau européen, sont en cause :

- l'absence d'une véritable coordination des politiques menées par les Etats ;
- l'insuffisance de projets structurants et de moyens budgétaires, nécessaires à leur accompagnement ;
- une rigidité jusqu'ici trop stricte dans l'application du Pacte de stabilité, et dans les orientations de la politique monétaire.

Trois points qui ramènent à un problème de gouvernance, à une absence de politique lisible parce que clairement affichée, efficace parce que délibérément volontariste et dotée de moyens.

Au niveau français, la stratégie de Lisbonne est restée confidentielle. Comme sur de maints autres aspects de la politique européenne, il n'y a pas d'ancrage démocratique, peu de débat dans les instances nationales (parlementaires ou civiles), donc très peu d'appropriation. Tous ces points expliquent l'impasse dans laquelle se trouve la stratégie de Lisbonne. Le groupe de la coopération regrette que cinq années aient été nécessaires pour en faire le constat.

Sur la relance, le groupe soutient l'essentiel des préconisations de l'avis. Il s'agit au plan européen de la mise en œuvre d'investissements en soutien aux politiques nationales (avec, bien sur, les moyens financiers appropriés) ; de l'appui à la production de biens et de services de très haute qualité ; de la concentration des actions et leur meilleure coordination et d'une politique monétaire davantage orientée vers la compétitivité des économies. Il faut également avancer vers l'harmonisation fiscale, sociale, salariale et réglementaire pour permettre au marché unique élargi de fonctionner sur les bases d'une concurrence loyale.

Au niveau français, l'objectif d'une recherche de plus d'efficacité de la dépense publique doit être préservé, à la fois pour remédier à la situation dégradée des finances publiques et leurs conséquences néfastes, mais aussi pour privilégier le financement d'actions s'inscrivant dans la stratégie. Les réformes de structures ne doivent pas non plus être occultées afin d'adapter l'économie et l'emploi de notre pays à leur environnement Et surtout, point fondamental, sur la méthode, il importe de clarifier les objectifs et leur contexte et de mobiliser les citoyens en faveur du projet.

Cela pour « *rendre plus tangibles auprès des citoyens, dans leur vie quotidienne, les bénéfices de l'Union européenne et monétaire* ».

Groupe des entreprises privées

Le travail mené par la section des questions économiques générales et de la conjoncture et porté par vous, Monsieur le rapporteur, n'était pas des plus simples tant le sujet est ardu et se prête à la controverse et tant le doute semble habiter les différents acteurs.

Notre groupe est favorable à l'idée que les politiques économiques doivent être concertées et synchronisées, ce qui leur donnerait plus de chance de réussir. En ce sens, nous souscrivons pleinement à une politique coordonnée d'enseignement supérieur et de recherche et nous soutenons les investissements stratégiques dans ce domaine, ITER ou Galiléo par exemple, ainsi que les grands travaux d'infrastructure, de même que nous appuyons fortement la politique industrielle de défense européenne.

Tous ces éléments préparent l'avenir tout en soutenant l'activité économique.

Nous regrettons en revanche que les politiques macro économiques envisagées dans l'avis reposent sur des analyses que nous ne pouvons pas soutenir. Je n'en citerais que deux :

- premièrement, nous ne partageons pas l'idée qu'une politique visant l'augmentation de la part des salaires dans la valeur ajoutée serait favorable à la croissance. Cette idée ne correspond ni à l'observation des réalités actuelles (qui montre que la part des salaires dans la valeur ajoutée ne présente aucune anomalie) ni aux modèles économiques courants. Elle met la politique économique sur des voies erronées, soit celle d'un accroissement du déficit public, soit celle d'une baisse des profits et, par conséquent, des investissements.
- deuxièmement, il nous semble regrettable que le rapport mette en cause les diverses formes de travail en les assimilant à un travail « dégradé ». Il nous faut rester ouverts à des initiatives qui peuvent favoriser le retour à l'emploi et représenter un marche-pied pour accéder à des formes d'emploi plus pérennes.

Mais surtout, le groupe conteste l'affirmation selon laquelle - et là je cite l'avis - « *la recherche du plein-emploi ne saurait constituer un but en soi* ». Nous sommes bien sûr très favorables à tout ce qui peut améliorer la qualité de l'emploi mais nous considérons que le plein-emploi est, et demeure, un objectif prioritaire.

C'est la raison principale pour laquelle le groupe des entreprises privées votera contre cet avis tout en reconnaissant le travail accompli par le rapporteur.

Groupe des entreprises publiques

Le groupe des entreprises publiques se réjouit de la nouvelle dimension donnée aux travaux de notre assemblée : pour la première fois les travaux de notre assemblée ont directement vocation à être transmis au CES européen dont l'influence se trouve par là même renforcée au sein des institutions communautaires.

Cette nouvelle démarche est particulièrement pertinente à propos de la stratégie de Lisbonne : il est en effet essentiel que les acteurs économiques et sociaux - la société civile organisée - que nous représentons soient aux côtés des Parlements nationaux et européen, engagés dans l'appropriation de cette stratégie et plus largement des choix européens par l'opinion publique.

Il était demandé à notre assemblée de faire des propositions en ce sens. Ses travaux sont en eux-mêmes une réponse à cette question ; les deux avis esquissent en outre, quoi que sans doute de manière insuffisante, d'autres pistes : celui de M. Feltz préconise que le dialogue macroéconomique mis en œuvre dans le cadre du processus de Cologne - qui associe les partenaires sociaux aux grands décideurs traditionnels dans des échanges sur les orientations de politique économique - devienne le lieu d'une véritable concertation ; celui de M. Bouchet propose, dans une vision très large des « *nouveaux souffles* » à donner à la stratégie de Lisbonne, de créer les conditions d'un « *terreau favorable* », pour la diffusion dans toute la société d'un état d'esprit de curiosité et d'ouverture au développement scientifique, avec les médias et l'école en première ligne.

Les deux avis ont en commun d'abord de soutenir au plan des principes le choix stratégique européen visant la compétitivité par la production de biens innovants à fort contenu technologique et par l'investissement de capital humain.

Le groupe des entreprises publiques s'inscrit évidemment dans une telle approche même si elle s'est avérée jusqu'ici décevante, notamment en terme d'emploi comme le souligne le projet d'avis de la section des questions économiques générales et de la conjoncture.

L'avis préparé par M. Bouchet suggère à juste titre de recalculer cet objectif de principe dans un horizon temporel glissant, et de tenir compte plus largement de la donne internationale au-delà des frontières de l'Union. Celui de M. Feltz met l'accent de manière, à notre avis, excessivement pessimiste sur le déséquilibre qui se ferait jour entre les trois piliers du processus de Lisbonne, au détriment selon lui, du social et de l'environnement.

Le groupe préconise, pour limiter les contradictions entre objectifs justement exposés par M. Feltz, que l'accent soit mis sur un projet de compétitivité globale visant d'abord à l'amélioration de la situation de l'emploi, gage de cohésion sociale et à la recherche du plein emploi.

Les deux proposent également de donner priorité à la recherche, ce dont notre groupe se félicite. Nous veillerons à ce titre à ce que le projet de loi de programme qui sera présenté en plénière le 15 novembre par M. Ailleret, s'inscrive bien dans une dynamique européenne.

Le projet de M. Bouchet appellera de la part du groupe un vote favorable, tandis qu'il s'abstiendra sur celui de M. Feltz :

- dans l'avis consacré à la société de la connaissance, le rapporteur propose une réflexion quasi-philosophique sur l'intelligence humaine dépassant même les frontières de l'expérience intellectuelle européenne ; parmi ses propositions concrètes notre groupe soutient tout particulièrement l'idée de promouvoir des organisations « *apprenantes* » et de renforcer le dynamisme des entreprises européennes les plus innovantes ;
- l'abstention du groupe sur le second avis tient à ce qu'il lui paraît trop général par rapport au sujet spécifique du processus de Lisbonne. Par ailleurs, certaines préconisations de fond ne sauraient recueillir notre adhésion : il en est ainsi du volume du budget européen, sur lequel le groupe s'est déjà exprimé, et d'un autre partage de la valeur ajoutée, qui ne saurait être le seul remède aux différences de croissance constatées entre les économies européennes et celles du reste du monde.

De même, l'opposition que semble relater l'avis entre le Pacte de stabilité et le processus de Lisbonne nous semble inexact et potentiellement dangereux, et donc à l'opposé d'un bon partage des enjeux de Lisbonne par l'opinion publique.

Pour terminer deux points de méthode :

- au-delà de cette expérience, le groupe souhaite que les travaux de notre assemblée intègrent toujours davantage le *bench-marking* européen, et s'approprient encore mieux les mécanismes communautaires pour être en mesure, au-delà du « *franco-français* » de faire des propositions prospectives ciblées et opérationnelles en direction des circuits de réflexion et de décision européens ; dans une première étape, travailler avec un autre CES européen faciliterait une telle démarche ;
- on peut regretter que la synthèse qui sera effectivement transmise à nos collègues européens, et dont la rédaction est confiée à M. Deleu, ne soit pas soumise à l'approbation de l'assemblée plénière. Le groupe des entreprises publiques souhaite que le rapporteur, dans sa synthèse, reprenne les éléments positifs des deux avis.

Groupe de la mutualité

Le groupe de la mutualité note tout d'abord qu'en l'absence d'informations sur les plans nationaux de réforme que le gouvernement devait faire connaître dans le courant du mois d'octobre, la tâche du Conseil a été rendue plus difficile pour apporter une contribution utile au débat sur la stratégie de Lisbonne.

Il note par ailleurs que la situation économique depuis la réunion de Lisbonne s'est dégradée dans tous les pays de l'Union, sans faire prendre conscience aux dirigeants de l'urgence de politiques économiques et sociales coordonnées, pour corriger les effets négatifs du libéralisme et de la mondialisation : la consommation des ménages n'est pas soutenue par la progression du pouvoir d'achat, l'investissement des entreprises est très insuffisant, le commerce extérieur est déséquilibré, autant d'obstacles à un développement économique et à une cohésion sociale dans l'Europe des 25.

Néanmoins, le printemps 2005 a vu à la fois la révision du pacte de stabilité et la révision, à mi-parcours, de la stratégie de Lisbonne, la première de ces réformes étant une des conditions de la relance de la stratégie de Lisbonne qui doit bénéficier d'une macro économie plus favorable à la croissance.

Par ailleurs, un nombre plus important de responsables prend conscience que les objectifs de Lisbonne ne pourront être atteints sans un budget renforcé et réorienté, comme l'a démontré un précédent avis du Conseil, qui ne peut se limiter à 1 % du PIB alors même que l'on s'interdit de recourir à l'emprunt.

Le groupe de la mutualité approuve l'objectif annoncé par l'avis de parvenir à améliorer le rythme de la croissance au service de l'emploi et dans le respect du développement durable. C'est pourquoi un recentrage efficace de la stratégie de Lisbonne doit prendre en compte les dérives que l'avis constate aussi clairement : le déséquilibre s'accroît entre les trois volets du processus de Lisbonne, l'économique, le social et l'environnemental. Le recentrage de la stratégie de Lisbonne sur des objectifs exclusifs de croissance et d'emploi, aurait donc de plus graves conséquences sociales et rendrait les déséquilibres insupportables.

Il est vrai que les réformes structurelles n'ont des chances de réussite que si elles reposent sur l'adhésion des citoyens : or, la montée des insécurités économiques et sociales n'y contribue pas. Pour leur part, les acteurs socio-économiques qui entreprennent autrement, c'est-à-dire les mutuelles et l'ensemble des structures de l'économie sociale, ont acquis l'expérience de l'implication des citoyens dans la vie économique et sociale de leur pays, et ils constatent que, si les actions sur la croissance et sur l'emploi sont des éléments nécessaires pour répondre aux problèmes aigus des citoyens européens, elles ne constituent pas des éléments suffisants pour assurer mécaniquement la cohésion sociale, facteur déterminant à son tour de la croissance globale et surtout du développement durable.

De plus, les acteurs de l'économie sociale font depuis longtemps la preuve, par leurs activités quotidiennes, qu'il est possible de faire de l'économie autrement et d'allier à la fois création d'emploi, qualité des emplois, croissance économique, lien social, compétitivité, ancrage et développement territorial, développement durable... Les entreprises d'économie sociale peuvent apporter leur stabilité, leur expérience et leurs expérimentations ainsi que leurs réseaux européens dans la construction harmonieuse de l'Europe : encore faudrait-il que l'administration européenne connaisse et reconnaisse tous leurs aspects positifs...

Le groupe de la mutualité a voté favorablement.

Groupe de l'Outre-mer

Les avis rapportés par Henri Feltz et Hubert Bouchet prolongent la communication d'Evelyne Pichenot sur la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne, dont la qualité avait été appréciée.

Le groupe de l'Outre-mer, comme les différents rapporteurs, considère, que l'insuccès relatif de la stratégie de Lisbonne, loin de conduire à l'abandon de cette dernière, doit aboutir à son renforcement et à son amélioration.

L'économie de la connaissance est pour nous, Outre-mer, encore plus importante que dans l'hexagone. En effet, les populations ultramarines comportent une proportion de jeunes sans commune mesure avec celle de la métropole et, de surcroît, ont à parcourir un chemin considérable en une ou deux générations, pour rattraper l'écart de connaissance qui les affecte parfois.

Comment ne pas voir le caractère fondamental pour des collectivités isolées, éparpillées sur la surface du globe, des technologies de la communication, filles et mères de l'économie de la connaissance ?

La formation apparaît donc un sujet prioritaire dans la participation de l'Outre-mer à la stratégie de Lisbonne.

Mais au-delà, l'adhésion des opinions publiques, dont on a pu constater lors des référendums sur le traité constitutionnel qu'elle était loin d'être assurée jusqu'à présent, est essentielle à la réussite de la stratégie de Lisbonne.

Les propositions des rapporteurs visant à faire intervenir, de manière systématique dans le processus de Lisbonne, la « *société civile organisée* » paraissent donc fondamentales.

Le groupe suggère, conformément au message qu'a exprimée récemment la réunion de l'ensemble des CESR, que les Conseils économiques et sociaux d'Outre-mer soient bien sûr associés à cette grande réflexion qui conditionne la réussite de l'Union européenne.

Le groupe a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Obadia « Les deux projets d'avis présentés successivement par M. Feltz et M. Bouchet ont une caractéristique commune, celle d'apporter sur la stratégie de Lisbonne une réflexion originale et stimulante.

S'agissant du processus de Lisbonne, la section des questions économiques générales et de la conjoncture a su prendre la bonne distance critique, rendre compte du débat public qu'il suscite et bien décrire la situation macroéconomique de l'Union face aux enjeux mondiaux. Par contre, la notion de gouvernement économique qu'elle met en avant, semble particulièrement réductrice et pour tout dire dangereuse dans la logique uniformisante et centralisatrice qui domine aujourd'hui la construction européenne. Car tant que les missions de la Banque centrale européenne, dont on connaît les conceptions monétaristes, n'auront pas été profondément transformées, tant que la cohérence entre politiques monétaire, budgétaire et macroéconomique ne sera pas assurée dans le sens du développement et du progrès social, une telle notion restera dangereuse.

Compte tenu de la diversité des Etats membres, il apparaît donc préférable de développer une véritable coopération économique, qui laisse une marge de manœuvre à chacun des pays, dans un cadre évidemment concerté, pour décider des mesures permettant de conjuguer au mieux les priorités globales et les spécificités nationales.

La section des activités productives, de la recherche et de la technologie, elle, a mis l'accent sur une révolution majeure. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, en effet, la composante intellectuelle du travail devient dominante. Un tel processus ne manque pas de bouleverser les rapports sociaux, les innovations étant si rapides qu'elles vont plus vite que la capacité des sociétés à les prendre en charge harmonieusement, ce qui supposerait une organisation sociale supérieure. De fait, cette évolution impose de prendre en compte la créativité de chaque salarié, son expérience singulière, notamment en ce qui concerne l'appropriation des technologies, preuve que l'entreprise apprenante doit devenir réalité, tout comme le travail en collaboration. Il paraît donc indispensable de se demander si l'organisation de l'entreprise favorise ou contrarie ce processus qui doit s'accompagner d'innovations organisationnelles et de la conquête de nouveaux pouvoirs par les salariés.

Telles sont les exigences de la société de la connaissance, qui nécessitera beaucoup d'ouverture d'esprit et d'ambition. »

Groupe des personnalités qualifiées

M. Duquesne « J'estime qu'en voulant concentrer les efforts sur la croissance et l'emploi, le Conseil européen a laissé tomber l'objectif, pourtant clairement énoncé en 2000 aux sommets de Lisbonne et de Nice, de « *donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté en Europe à l'horizon 2010* ». Ainsi, cet objectif majeur, éthique et déontologique a été abandonné, comme s'il représentait un frein au développement économique. Il y a là un grand malentendu car la croissance et l'emploi constituent des objectifs essentiels, à condition toutefois qu'ils profitent à l'ensemble des citoyens. Et quand on connaît les difficultés immenses des plus démunis pour accéder à l'emploi, on sait qu'il ne suffit pas de décréter le plein emploi pour que tous, sans exception, en bénéficient. Récemment, un ministre a pu dire avec satisfaction que la France s'acheminait « *vers une forme de plein emploi à 6 % de chômage d'ici cinq ans* ». Mais, comment peut-on parler de plein emploi avec 6 % de chômeurs ? Comment peut-on vouloir que l'Europe devienne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* », en prenant le risque, comme l'a fait le Conseil européen en 2005, de laisser de côté 15 % de la population, soit 68 millions de personnes en Europe ?

Quelles que soient les politiques économiques, jamais on ne pourra empêcher la montée des inégalités de revenus et de richesse, l'augmentation des travailleurs pauvres et la fragilisation de larges pans des sociétés européennes, tant qu'on ne sera pas fixé collectivement et explicitement pour but d'en finir avec la misère et l'exclusion. C'est à cette condition que les objectifs de la stratégie de Lisbonne pourront ne pas se révéler contradictoires risque que soulève le projet d'avis. A cette condition, aussi, que l'Europe économique ne fera qu'une avec l'Europe des droits de l'Homme et pourra répondre aux besoins des personnes en situation de grande pauvreté, qu'il faudra savoir associer aux décisions. Je voterai l'avis présenté par M. Feltz ».

Groupe des professions libérales

La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne connaît un retard certain, parce que ni la société civile ni les citoyens n'ont été assez impliqués dans les discussions sur l'avenir de l'Europe. Nous nous réjouissons de la relance du processus à mi-parcours, qui est l'occasion pour chaque Etat membre de préparer un programme national de réformes pour la croissance et l'emploi, en vue de répondre aux objectifs européens définis.

La question qui s'impose est très simple. Pour renforcer sa compétitivité, l'Europe doit-elle réduire, voire affaiblir son modèle social ou, dans un sens opposé, pour soutenir son modèle social, l'Europe doit-elle sacrifier sa compétitivité ? Il est clair pour nous, qu'il faut trouver une voie capable de combiner plus de compétitivité et de cohésion sociale, et de créer plus d'activités et de meilleurs emplois. Nous rejoignons le rapporteur dans la nécessité de

recentrer les priorités. L'Europe doit miser sur l'innovation et sur la connaissance. La recherche d'aujourd'hui conditionnera l'économie et le social de demain ! C'est le pari originel de la stratégie de Lisbonne fondée sur 4 priorités :

La première priorité est de bâtir une économie et une société basées sur la connaissance. Cela implique des politiques de recherche, d'innovation et d'éducation beaucoup plus ambitieuses, ce qui signifie aussi qu'il faut y consacrer les moyens adaptés.

La deuxième priorité est de tirer parti du marché intérieur : bâtir des infrastructures et ouvrir progressivement les marchés. Cela ne concerne pas seulement les produits industriels, mais aussi les services. Le point est très sensible, et nous, professionnels libéraux, sommes directement concernés. C'est inscrit dans l'agenda de Lisbonne. Le rapporteur a subtilement évité le sujet.

La troisième priorité concerne le modèle social européen : accès à un niveau élevé de protection sociale, accompagnement social des différentes formes de contraintes sur le marché du travail, formation tout au long de la vie professionnelle. Ces principes fondamentaux imposent des réformes même déplaisantes du schéma actuel. Sur ce point, l'avis n'est pas assez tranché.

La quatrième priorité concerne la politique macro économique. Le Conseil européen de mars dernier a entériné une réforme du Pacte de stabilité en vue de parvenir à une combinaison plus cohérente entre politique macro économique et croissance, sans reconsidérer le rôle de la Banque centrale européenne. Les Etats membres capables de diriger leur budget vers des investissements d'avenir auront, désormais, plus de temps pour réduire leur déficit. Le groupe des professions libérales a toujours été très « *réserve* » sur le choix d'une telle option, au motif que cette marge de manœuvre pouvait entraîner un risque de dérapage au niveau de nos finances publiques. Nous partageons les craintes du rapporteur sur ce point.

Enfin, le groupe des professions libérales regrette la tonalité trop prudente de l'avis. Pour combattre le chômage, la stratégie de Lisbonne met l'accent non seulement sur la réduction du chômage mais également sur l'augmentation du taux d'emploi. Cet angle d'attaque est radicalement différent de celui du rapporteur. Il regrette également le silence du rapport sur la nécessité d'encourager le vieillissement actif en retardant l'âge de départ à la retraite. Contrairement aux apparences, c'est un problème de justice sociale et le rapporteur n'en dit mot.

Le succès du partenariat de Lisbonne pour la croissance et l'emploi dépendra de la détermination des Etats membres à adopter les réformes structurelles nécessaires. Le groupe des professions libérales s'est abstenu car il n'a pas trouvé dans le rapport un volontarisme et une ambition à la hauteur des enjeux.

Groupe de l'UNAF

Le groupe de l'UNAF remercie le rapporteur pour l'attention qu'il a su porter à chacun des membres de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie lors de l'élaboration de ce projet d'avis et de la synthèse qui a suivi.

Pour que l'Europe soit en capacité de mener de front, une compétitivité élevée avec emploi et cohésion sociale, le conseil européen a fixé comme priorité de bâtir une économie et une société basées sur la connaissance.

Nous avons cinq années, pour réussir et faire que la connaissance, richesse la plus importante des nations soit réellement partagée, et ne devienne pas un nouveau facteur d'inégalités, afin de réussir l'intégration de tous dans la société européenne de la connaissance.

Il est donc urgent de mobiliser tous les acteurs sur le nécessaire besoin d'innovation et le renforcement de l'effort de recherche.

La croissance des économies européennes pourrait ainsi être accrue grâce à un développement des investissements permettant, comme l'indique M. Feltz, une amélioration de l'emploi et une progression de la consommation des ménages.

Le groupe de l'UNAF est favorable aux échanges entre les universités et les grandes écoles dans le réseau européen, mais souhaite que d'une manière générale se développe une culture des échanges à tous les niveaux de formation. Plus tôt, les personnes apprendront à se connaître mieux la communication passera et la volonté de travailler ensemble se réalisera.

Le groupe de l'UNAF partage le projet d'avis sur l'importance d'apprendre et de se former tous, tout au long de la vie et à tous les âges. Cette formation est nécessaire aux personnes en activité professionnelle ou non, comme aux bénévoles, aux retraités, aux parents au foyer, etc.

L'outil informatique est aujourd'hui aussi indispensable dans un foyer que tout équipement ménager. Il est important de faciliter son acquisition mais aussi son utilisation et de le rendre accessible à tous. Le développement des TIC sur tous les territoires n'en sera que plus productif.

Le groupe de l'UNAF remercie particulièrement, M. Bouchet, d'avoir pris en compte le rôle déterminant des parents, des familles et des éducateurs. C'est en effet le cadre familial qui grâce à son histoire et sa vivacité, aide l'enfant à construire son autonomie. Les enseignants ont un rôle prépondérant dans l'acquisition des savoirs et le développement de chacun. La faculté et le besoin d'apprendre sont différents d'un individu à l'autre, l'école doit en tenir compte pour permettre à chacun de valoriser ses capacités créatrices.

Enfin, aujourd'hui nul ne peut ignorer le rôle des médias dans leur co-responsabilité d'éducation. Nous partageons l'interpellation du projet d'avis sur la nécessité d'élever le niveau d'exigence culturelle pour les médias.

Le groupe de l'UNAF a voté les avis.

Groupe de l'UNSA

L'UNSA partage l'esprit général qui anime les deux avis, ainsi que la plupart des critiques et des préconisations formulées.

La stratégie définie par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000, complétée par celui de Göteborg en juin 2001, garde toute sa pertinence à la condition de maintenir l'équilibre et d'exploiter les synergies entre les trois piliers du développement durable : croissance économique, progrès social, respect de l'environnement, au service du plein emploi.

Cinq ans après, les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées au point que le rapport du groupe de travail présidé par M. Wim Kok, affirme qu'« *il reste beaucoup à accomplir pour éviter que Lisbonne devienne synonyme d'objectifs manqués et de promesses non tenues* ».

L'UNSA considère que ce bilan est dû à un environnement défavorable, à des politiques inadaptées et à un manque d'engagement des Etats membres. En outre, il est indéniable que cette stratégie est demeurée largement confidentielle. Sa relance autour de la croissance et de l'emploi, décidée par le Conseil européen du printemps 2005, va dans le bon sens. Il n'est pas inutile de souligner la volonté d'améliorer la gouvernance par une nouvelle approche basée sur un cycle de trois ans et notamment l'instauration de « *Programmes nationaux de réformes (PNR)* ».

L'importance accordée au développement de l'éducation, de la recherche et de l'innovation est prometteuse. Pour l'UNSA, le service public d'éducation doit assurer à chaque jeune un socle commun de savoirs, de savoir-faire et de savoir être, acquis à l'issue de la scolarité obligatoire. Il doit aussi faire accéder à une première qualification, permettant à chacun de s'insérer durablement dans l'emploi et dans la société. Il doit préparer à acquérir de nouvelles compétences pour s'adapter aux évolutions des métiers, des technologies, des organisations et pour participer aux changements de la société ou les anticiper. De même, l'accès à la formation tout au long de la vie doit assurer la promotion sociale et la sécurité professionnelle.

D'autre part, les investissements de l'UE dans la recherche sont inférieurs de près d'un tiers à ceux des Etats-Unis et le retard en matière d'innovation ne s'est pas réduit au cours des dernières années. L'objectif de 3 % du PIB investi dans la recherche en 2010 paraît bien éloigné alors que l'investissement dans la connaissance est la meilleure façon pour l'Europe d'être compétitive sur la scène mondiale et de maintenir sa qualité de vie.

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance décidée dans le même temps devrait ouvrir de nouvelles perspectives. Elle devrait permettre aux Etats membres d'investir, de préférence de manière coordonnée, dans des activités relevant de la stratégie de Lisbonne.

La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi. Pour y remédier, il serait nécessaire de recourir à des mesures plus énergiques de soutien de l'activité, de création d'emplois et de traitement social du chômage. Il est crucial que cette démarche mette en synergie les efforts nationaux et communautaires vers des dépenses d'infrastructures et des projets de recherche-développement ambitieux.

Au plan national, l'UNSA estime qu'il faut agir simultanément sur plusieurs leviers - créations d'emplois de bonne qualité, augmentation du pouvoir d'achat des revenus d'activité - afin de parvenir à un partage de la valeur ajoutée plus favorable à la croissance.

Au centre de ces actions se situent les investissements publics, mais aussi privés. Les stratégies des entreprises privées dominées par les contraintes de rendement financier à court terme à des niveaux sans commune mesure avec l'activité réelle, sont incompatibles avec les objectifs de moyen ou long terme de l'innovation. L'investissement public national a depuis de nombreuses années été sacrifié au seul objectif d'équilibrage des finances publiques, ce qui a empêché une sortie par la croissance, tandis que les politiques strictement d'offre ont parallèlement montré leurs limites face aux manques de débouchés solvables.

D'autre part, les lignes directrices intégrées approuvées par le Conseil européen de juin 2005 se cantonnent à des politiques de réformes structurelles ou axées sur la stabilité, et elles persistent à négliger les politiques axées sur la demande globale. L'économie européenne, la deuxième du monde, ne peut pas attendre son salut de politiques de relances menée par d'autres. Il faut que l'Europe devienne son propre moteur de croissance. Dans ce sens, l'échec du Conseil européen à trouver un accord sur les perspectives budgétaires 2007-2013 constitue une hypothèque sérieuse d'autant que la volonté exprimée par six Etats de limiter le budget à 1 % du PIB de l'Union ne correspond pas aux objectifs retenus.

Pour l'UNSA, la politique économique doit mieux articuler politique de l'offre et soutien de la demande. Un dosage adapté des instruments de la politique économique peut permettre de combiner efficacement souci de l'offre et attention pour la demande, horizon de court et moyen terme. Or, les réformes structurelles ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme et sont même susceptibles de se traduire par un freinage temporaire de la croissance. Si, faute d'une gestion active de la demande, l'économie n'est pas maintenue au plus près de son potentiel, le chômage progresse rapidement ce qui risque d'enclencher une spirale dépressive.

Un consensus se dégage pour souhaiter que la Banque centrale européenne prenne en compte la faible hausse des prix à la consommation et le gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers, en intégrant davantage dans ses objectifs la préoccupation de la croissance et de l'emploi.

Le processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux instances européennes dans un échange sur les orientations à court et à long terme, a déjà permis de progresser vers une compréhension commune de la stabilité économique. Le « *dialogue macroéconomique* » mériterait, à présent, de devenir le lieu d'une véritable concertation sur les questions budgétaires, monétaires, des salaires et des revenus.

Ce processus serait à même de compléter une démarche vers une meilleure « *gouvernance durable* » de l'Europe. L'UNSA préfère cette approche à celle de « *gouvernement économique* » qui risque de ne privilégier que le seul aspect gestion économique au détriment des aspects sociaux et environnementaux.

L'UNSA a voté pour les deux avis.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i>	199
<i>Ont voté pour</i>	153
<i>Ont voté contre</i>	23
<i>Se sont abstenus</i>	23

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 153

Groupe de l'agriculture - MM. Bastian, Baucherel, de Beaumesnil, de Benoist, Boisgontier, Boisson, Cartier, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Couturier, Ducroquet, Ferré, Giroud, Grosmaire, Guyau, Layre, Lemétayer, Lépine, Lucas, Marteau, Pinta, Rousseau, Sander, Schaeffer, Szydłowski, Vasseur.

Groupe des associations – Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mme Azéma, MM. Bérail, Boulier, Mmes Boutrand, Collinet, M. Heyman, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mmes Paulet, Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweegehe, Vérolet.

Groupe de la CFE-CGC – Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Deleu, Fazilleau, Mme Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Dellacherie, Delmas, Mme Doneddu, MM. Durand, Forette, Mmes Geng, Hacquemand, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Becuwe, Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Houp, Lemercier, Mazuir, Noguès, Mmes Peikert, Pungier, MM. Quentin, Reynaud, Mme Videlaine.

Groupe de la coopération - MM. Budin, Fosseppez, Fritsch, Gautier, Grave, Prugue, Segouin, Thibous, Verdier.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement – MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant, Laxalt, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - MM. Omarjee, Paoletti, Paul, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. d'Aboville, Aillagon, Aurelli, Baggioni, Mmes Benatsou, Cuillé, M. Dechartre, Mmes Dieulangard, Douvin, MM. Duharcourt, Duquesne, Ferry, Figeac, Gentilini, Le Gall, Mandinaud, Marcon, Masanet, Massoni, Mme Morin, MM. Nouvion, Obadia, Pasty, Plasait, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Slama, Sylla, Valletoux, Vigier.

Groupe de l'UNAF – Mme Basset, MM. Brin, Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

Ont voté contre : 23

Groupe des entreprises privées – Mmes Bel, Clément, MM. Creyssel, Daguin, Didier, Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Gorse, Jamet, Lebrun, Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Roubaud, Salto, Sarkozy, Schilansky, Talmier, Veysset, Mme Vilain.

Se sont abstenus : 23

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Dréano, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillason, Pérez, Perrin.

Groupe des entreprises privées – M. Didier Simond.

Groupe des entreprises publiques – MM. Ailleret, Bailly, Brunel, Chertier, Duport, Mmes Duthilleul, Idrac.

Groupe des personnalités qualifiées - M. Cannac.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

En mars 2005, dans le cadre de la relance de la stratégie de Lisbonne, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont invité le Comité économique et social européen à établir, avec ses homologues nationaux, un réseau d'initiatives de la société civile.

Dans cet avis, le Conseil économique et social définit les grandes lignes des politiques économiques qui conditionnent, selon lui, la réussite de cette stratégie.